

---

**ORGANISATION MARITIME DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST ET DU CENTRE**

---

**F**



**MOWCA**

**14<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale  
des Ministres**

**KINSHASA 2011**

9 Août 2011

Kinshasa, République Démocratique du Congo

---

*Thème Central : "Pour des services maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution"*

---

# ***RAPPORT***

# ORGANISATION MARITIME DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

**F**



**MOWCA**

## 14<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Ministres

**KINSHASA 2011**

9 Août 2011

Kinshasa, République Démocratique du Congo

*OMAO/14AG.11/1*

**Point1 de l'Ordre du Jour**

Original: ANGLAIS

Version: Française

*Thème Central : "Pour des services maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution"*

## ORDRE DU JOUR

### I. CEREMONIE D'OUVERTURE

- Allocution de bienvenue du Président du Comité d'organisation ;
- Allocution introductive du Secrétaire Général de l'OMAO ;
- Allocution du Représentant du Secrétaire Général de l'OMI ;
- Allocution du Représentant du Président de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale
- Allocution d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre des Transports et des Voies de Communication de la République Démocratique du Congo.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour.**

**Point 2 : Organisation des travaux.**

**Point 3 : Allocutions des Ministres / Chefs de Délégations**

**Point 4 : Rapport d'activités du Secrétaire Général / Etat d'application des décisions de la 13<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Ministres**

**Point 5 : Rapport de la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres de l'OMAO**

**Point 6 : Examen des recommandations du Rapport de la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres de l'OMAO.**

**Point 6.1 Projets et programmes de l'OMAO**

#### **Point 6.1.1. Réseau Sous-régional de Garde-côtes**

**6.1.1.1. Rapport de la Conférence Internationale de l'OMI / OMAOC sur l'avancement de la mise en place du Réseau Sous-régional de Garde-côtes, tenue à Accra, au Ghana, décembre 2010**

**6.1.1.2. Etat de la signature du Mémoire d'Entente**

**6.1.1.3. Création des Centres de Coordination de la Garde côtière**

#### **Point 6.1.2. : Banque Maritime Régionale de développement**

**6.1.2.1. Rapports du Groupe d'Experts et du Ministre des Transports du Nigeria**

**6.1.2.2. Accord de siège de la Banque**

- 6.1.2.3. Création du Secrétariat de la Banque à Abuja**
- 6.1.2.4. Recrutement des Consultants**
- 6.1.2.5. Cadre proposé / Charte de la Banque**

**Point 6.1.3. : 2<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Ministres des Transports Maritimes de l'Union Africaine tenue à Durban, Afrique du Sud du 12 au 16 octobre 2009**

**Point 6.1.4. : Création de l'Union des Administrations Maritimes/Marines Marchandes de l'OMAO**  
- Rapport et recommandations

**Point 6.1.5. : Adoption d'un Code sous-régional de la Marine Marchande par l'OMAO**

**Point 6.2: Questions Administratives et Financières**

**Point 6.2.1. Rapport financier et Audit 2009 – 2010**

**Point 6.2.2. Projet de programme de travail de l'OMAO et budgets 2012-2013**

**Point 6.2.3. Contribution des Etats membres pour le fonds de l'OMAO**

**Point 6.2.4. Recrutement des Cadres Internationaux de l'OMAO**  
- Rapport de l'interview du jury

**Point 6.2.5. Conditions de service du Secrétariat Général**

**Point 7: Questions relatives aux Organisations Internationales et aux Organes Spécialisés**

**Point 7.1. Organisation Maritime Internationale**

**Point 7.2. Commission du Golfe de Guinée**

**Point 7.3. MOU ABUJA (Mémorandum d'Entente pour le Contrôle des Navires par l'Etats du Port)**

**Point 7.4. WISTA (Women International Shipping and Trading Association)**

**Point 7.5. Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC)**

**Point 7.6. Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA)**

**Point 7.7. Association des Armements Africains (3A)**

**Point 8: Questions relatives aux Académies Maritimes / Université Maritime**

**Point 8.1. Université Maritime Régionale, Accra, Ghana**

**Point 8.2. Académie Maritime Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM), Abidjan, Côte d'Ivoire**

**Point 8.3. Académie Maritime Nationale d'Oron, Nigeria**

**Point 9: Décoration du Secrétaire Général sortant de l'OMI et aussi du Secrétaire Général de l'OMAO**

**Point 10: Lieu et date de la 15<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Ministres**

**Point 11: Election du Bureau des Ministres de l'OMAO**

**Point 12: Election du Secrétaire Général OMAOC**

***Point 13: Questions diverses***

***Point 14: Adoption du résumé des décisions***

**Cérémonies de passation de charge :**

- (i) entre le Secrétaire Général sortant et le Secrétaire Général entrant
- (ii) entre le Président sortant et le Président entrant

**CEREMONIE DE CLOTURE**

# ORGANISATION MARITIME DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

**F**



**OMAOC**

**14<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Ministres de l'OMAOC**

**Kinshasa 2011**

9 août 2011

République Démocratique du Congo

**OMAOC/14 AG.11/2**

**Point 2 de l'Ordre du Jour**

Original : FRANÇAIS

Version : française

*Thème Central : "Pour des services maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution"*

## PROGRAMME DE TRAVAIL

	Matin	Dates	Après-midi
09h30 – 10h 30	<b>Cérémonie d'ouverture</b> - Allocution de bienvenue du Président du Comité d'organisation ; - Allocution introductive du Secrétaire Général de l'OMAOC ; - Allocution du Représentant du Secrétaire Général de l'OMI ; - Allocution du Représentant du Président de la 13 <sup>ème</sup> Assemblée Générale - Allocution d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre des Transports et des Voies de Communication de la République Démocratique du Congo.	14h30 – 16h30	Poursuite des travaux <b>Point 7 : Questions relatives aux Organisations Internationales et aux Organes Spécialisés</b> <b>Point 8 : Questions relatives aux Académies Maritimes / Université Maritime</b>  <b>Point 9 : Décoration du Secrétaire Général sortant de l'OMI aussi du Secrétaire Général de l'OMAOC</b>
10h – 11h00	<b>Pause café</b>		<b>Point 10 : Lieu et date de la 15<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Ministres</b>
11h00 – 13h00	<b>Plénière</b> <b>Point 1 : Adoption de l'ordre du jour.</b> <b>Point 2 : Organisation des travaux.</b> <b>Point 3 : Rapport d'activités du Secrétaire Général/Etat d'application des décisions de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Ministres</b> <b>Point 4 : Allocutions des Ministres / Chefs de Délégations</b> <b>Point 5 : Rapport de la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres</b> <b>Point 6 : Examen des recommandations du Rapport de la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres.</b>	16h30 – 17h00	<b>Pause café</b>
		17h00- 18h30	<b>Point 11 : Election du Bureau des Ministres de l'OMAOC</b>  <b>Point 12 : Election du Secrétaire Général OMAOC</b>  <b>Point 13 : Questions diverses</b>  <b>Point 14 : Adoption du résumé des décisions</b>
13h00 – 14h30	<b>Déjeuner</b>		Cérémonies de passation de charge :  Cérémonie de clôture

## INTRODUCTION

Sur invitation du Président en exercice de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), Son Excellence Khouraïchi Thiam, Ministre de l'Economie Maritime de la République du Sénégal, la 14<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Ministres de l'Organisation s'est tenue à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 9 août 2011.

Les travaux se sont déroulés dans le salon Congo de l'Hôtel International Grand Hôtel sous la présidence de Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication de la République Démocratique du Congo en l'absence du Ministre de l'Economie Maritime de la République du Sénégal, Président en exercice, empêché.

La 14<sup>ème</sup> session prévue pour se dérouler les 9 et 10 août 2011 s'est tenue le 9 août 2011, a examiné les points de l'ordre du jour basés essentiellement sur le rapport de la 7<sup>ème</sup> session du Bureau des Ministres tenue à Dakar, République du Sénégal du 11 au 13 avril 2011.

## PARTICIPANTS

Ont pris part aux travaux de la Session, les Ministres et Plénipotentiaires représentant les Etats membres suivants :

- |                  |                          |
|------------------|--------------------------|
| 1. Angola        | 8. Gambie                |
| 2. Bénin         | 9. Ghana                 |
| 3. Burkina Faso  | 10. Guinée               |
| 4. Cameroun      | 11. Libéria              |
| 5. Congo         | 12. Niger                |
| 6. RDC           | 13. Sao Tomé et Principe |
| 7. Côte d'Ivoire | 14. Sénégal              |

Les Organes Spécialisés de l'OMAO, ci-après, étaient représentés par les Présidents/Secrétaires Généraux/Directeurs Généraux :

- l'Association des Armements Africains ;
- l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) ;
- l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) ;
- L'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer d'Abidjan (ARSTM) et l'Université Maritime Régionale d'Accra.

Enfin, les Institutions Internationales suivantes étaient représentées à titre d'observateurs : l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ; le Memorandum d'Entente d'Abuja pour le Contrôle des Navires par l'Etat du Port (MOU/ABUJA) ; la CEEAC, la WISTA (Women International Shipping and Trading Association – Association International des femmes dans le secteur maritime et du Commerce), le Premier Sommet des Armateurs Africains (1st African Shipowners Summit)

La liste des participants figure en annexe.

## CEREMONIE D'OUVERTURE

La 14<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale a été ouverte le 9 août 2011 à 10h30 par Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication, Représentant le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions du Président du Comité d'organisation, Monsieur Robert BOUINGA ; ; du Secrétaire Général de l'OMAOOC, Monsieur Magnus Teye Addico ; du Représentant du Secrétaire Général de l'OMI, Monsieur Hoba Honorat, Coordonnateur de l'OMI pour les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de Monsieur Yérim Thioub, Représentant du Président en exercice, Son Excellence Khourāichi Thiam Ministre de l'Economie Maritime de la République du Sénégal et Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication, Représentant du Premier Ministre de la République Démocratique du Congo.

Dans l'ensemble, les intervenants ont réaffirmé l'importance du rôle de l'OMAOOC dans le renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale pour promouvoir l'industrie maritime, de la coopération entre les Administrations Maritimes pour la mise en œuvre des Conventions internationales pertinentes et enfin ont insisté sur la solidarité des 25 pays membres pour relever ensemble les défis du secteur maritime. Tout les pays membres ont félicité le Secrétaire Général de l'OMAOOC, Monsieur Magnus Teye Addico pour sa contribution inestimable au développement de l'OMAOOC pendant son mandat.

**Le Président du Comité d'organisation, Monsieur Robert BOUINGA**, a, dans son allocution introductive, présenté le programme consacré à l'ouverture officielle des travaux de la 14<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Ministres de l'OMAOOC qui s'articule autour du thème central « pour des services maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution ».

Il a souhaité la très chaleureuse bienvenue à Kinshasa au nom du Comité d'organisation et du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à tous les distingués délégués en terre hospitalière congolaise. Il a aussi présenté ses excuses pour le retard avec lequel les travaux ont démarré.

Par ailleurs, il a rappelé que la 14<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Ministres initialement prévue en 2010 avait été reportée à la demande de la RDC et a apprécié la venue massive des délégués qui montre l'attachement de tous, non seulement à l'Organisation mais aussi la foi que tous portent à la RDC en tant que membre de l'OMAOOC.

Il a enfin souhaité à tous et à chacun un excellent et agréable séjour parmi le peuple congolais et un plein succès aux travaux de cette 14<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'OMAOOC.

**Le Secrétaire Général de l'OMAOOC, Monsieur Magnus Teye Addico**, se joint au Président du Comité d'organisation pour souhaiter la bienvenue à toutes les délégations présentes à Kinshasa et a adressé ses fraternelles salutations, au Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph Kabila Kabange, à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, à Son Excellence le Ministre des Transports et des Voies de Communication ainsi qu'au Peuple de la République Démocratique du Congo.

Le Secrétaire Général a évoqué les souvenirs que lui rappelle la ville de Kinshasa dans les années 88 où il avait commencé à servir la sous-région d'abord en tant que Vice-Président de l'Union des Conseils de Chargeurs Africains (UCCA) alors qu'il était Chef Exécutif des Conseils des Chargeurs du Ghana. A cet effet, il avait travaillé successivement avec les dynamiques Messieurs Kiyanga, devenu plus tard Président de l'UCCA qu'il avait remplacé

en 1988 à la tête de cette institution et feu Yamutuale, ancien Directeur Général de l'OGEFREM.

Avec humour et beaucoup d'enthousiasme, il a exprimé sa satisfaction de terminer en 2011 son mandat sous-régional là où sa carrière internationale avait commencé en soulignant qu'il avait été élu Secrétaire Général sur l'autre rive du fleuve Congo en 1998. Il a saisi cette occasion pour renouveler ses remerciements à Brazzaville et à Kinshasa.

Le Secrétaire Général a également adressé, à tous les 25 pays membres de l'OMAO, les Experts et au Personnel du Secrétariat Général, ses vifs remerciements pour le soutien qu'ils lui ont apporté durant son mandat.

Il a aussi exprimé sa gratitude à la République de Côte d'Ivoire, pays hôte pour le soutien dont il a fait l'objet même pendant la période de crise et a souhaité pour la Côte d'Ivoire une paix durable.

Il a adressé sa profonde gratitude à tous les Ministres des Transports et Présidents de l'OMAO avec lesquels il avait eu le privilège de travailler à savoir : Son Excellence Martin Mberi, Son Excellence Isidore Mvouba, tous de la République du Congo, Son Excellence Chef Ojo Maduekwe, Son Excellence Madame Dr. Chikwe, Son Excellence Dr. Sekibo, tous de la République Fédérale du Nigeria ; Son Excellence Dr. André Brandao, Son Excellence Manuel Joaquim Noy da Costa, Vice Ministre, Son Excellence Augusto Tomas Da Silva, Son Excellence Helder Preiza, Vice-Ministre, tous de la République de l'Angola ; Son Excellence Souleymane Ndene Ndiaye et le Président en exercice Son Excellence Khourāichi Thiam de la République du Sénégal.

Il a également salué l'appui considérable que lui ont apporté dans le cadre de sa mission, les Experts de la sous-région en particulier Président du Comité des Experts tels que : Monsieur Coussoud Mavoungou de la République du Congo, Chef Bayo Sarumi de la République Fédérale du Nigeria, Monsieur Pepe De Gove et feu Candido Da Silva de la République d'Angola, Monsieur Yérim Thioub de la République du Sénégal ainsi que beaucoup d'autres Experts de la sous-région qu'il lui serait impossible de les nommer tous.

Il a remercié particulièrement la République d'Angola pour le financement au nom de l'OMAO, du Bureau de l'OMAO à Londres géré de main de maître par Madame Rosa Sobrinho afin d'assurer la présence constante de l'OMAO auprès de l'OMI.

Le Secrétaire Général a également saisi cette occasion pour souligner l'importance de Kinshasa 2011 dans le calendrier de l'OMAO et a interpellé les Ministres ainsi que les Experts à examiner l'avancement des projets et programmes, le rapport financier et d'audits afin d'adopter le programme de travail et les budgets de 2012 et 2013 et enfin procéder à l'élection du nouveau Bureau des Ministres.

Il a également informé que les Organes Spécialisés devront présenter à l'attention des Ministres, un bref exposé de leurs rapports d'activités au cours de cette session.

Le Secrétaire Général a félicité les 25 Etats membres pour leur vision commune à mettre en place les projets et programmes de l'OMAO pour un meilleur avenir de la sous-région dans le domaine des transports maritimes et a salué la solidarité et la coopération qui les caractérisent face aux enjeux et défis insurmontables.

S'agissant du Mémoire d'Entente sur le Réseau Sous-régional de Garde-Côtes, il a saisi l'occasion pour lancer un vibrant appel aux 5 Etats membres qui ne l'ont pas encore signé à le faire afin de permettre le démarrage effectif des activités.



Le Secrétaire Général a remercié la Direction des Affaires Maritimes de la Côte d'Ivoire pour avoir abrité à Grand Bassam, en octobre 2010 la réunion sur la création de l'Union des Administrations Maritimes/Marines Marchandes qui permettrait non seulement la coopération entre ses membres mais aussi faciliterait la mise en place des conventions internationales et codes. Il a aussi remercié la République de Ghana pour sa disponibilité à abriter le siège de cette Union.

S'agissant du projet de la Banque Maritime Régionale de Développement, le Secrétaire Général a fait le résumé de la progression des démarches et des dispositions mise en place par la République Fédérale du Nigéria pour accueillir le siège de la Banque. Il a informé la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale que l'apport du Nigeria constituera en effet sa quote part au financement de ce projet. Il a remercié par ailleurs la République Fédérale du Nigeria pour son appui. A cet effet, Le Secrétaire Général a invité tous les Etats membres à mettre en place le fonds maritime régional de 3 dollars adopté à Grand Bassam et approuvé par la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres à Dakar en avril 2011 afin d'assurer le financement des projets et programmes nationaux et sous-régionaux.

Le Secrétaire Général, au terme de son mandat, a exprimé sa reconnaissance envers les Etats membres, les Experts de la sous-région et le Personnel du Secrétariat pour le soutien qu'ils lui ont apporté.

**Le Représentant du Secrétaire Général de l'OMI, Monsieur Hoba Honorat, Coordonnateur de l'Organisation Maritime Internationale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre Francophone** a, au nom de l'Organisation Maritime Internationale et de son Secrétaire Général, Monsieur Efthimios Mitropoulos, a exprimé ses profondes gratitudeux aux Autorités Congolaises pour leur générosité, leur hospitalité et pour la tenue de cette 14<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'OMAOOC et a l'insigne honneur de traduire la reconnaissance de son Organisation d'avoir été conviée aux présentes assises de l'OMAOOC afin d'œuvrer à l'amélioration des conditions de fourniture des services de transports maritimes dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le Représentant a souligné la coopération étroite entre l'OMI et l'OMAOOC à travers son Président et très particulièrement à son Secrétaire Général Monsieur Magnus Addico qui a constamment veillé à maintenir et à entretenir un partenariat actif et dynamique avec l'OMI.

Il a rappelé que l'OMAOOC a admirablement contribué à la réalisation des objectifs de l'OMI en fédérant les efforts des administrations pour l'application effective des conventions internationales et a informé qu'il revient à chaque pays de donner le plein effet à la réglementation maritime internationale considérant que l'OMI est du reste le forum international idéal pour l'adoption des normes internationales les plus élevées.

Il a rappelé les objectifs de la relation OMI/OMAOOC qui sont non seulement d'aider les pays éprouvant des difficultés à mettre en œuvre les conventions internationales à travers son programme international intégré de coopération technique qui est un outil de développement en harmonie avec les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) mais aussi soutenir les projets et programmes de l'OMAOOC en particulier le projet de réseau sous-régional de garde-côte qui, une fois réalisé offrira un outil important pour l'application en mer des règles de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement marin qui en a point douter sera une réponse aux nombreuses menaces qui empêchent la sauvegarde de la vie humaine et des biens en mer, notamment les vols à main armée à l'encontre des navires et la piraterie.

Il a aussi attiré l'attention de la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur le fait que l'OMI a choisi comme thème pour la journée mondiale de la mer : « orchestrer la réponse contre la piraterie qui au large de la Somalie a pris des proportions exceptionnelles ».

A cet effet, il a souligné que le projet de garde-côtes constituera un complément essentiel du réseau des Centres de Coordination de la Recherche et du Sauvetage Maritime que l'OMI est en train d'établir dans les pays africains toujours à travers son programme intégré de coopération technique.

Le Représentant a porté à l'attention de la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la cérémonie de signature de l'accord multilatéral pour les pays de la sous-région de sauvetage du Maroc, du Kenya, d'Afrique du Sud, du Nigeria et du Libéria.

Il a enfin exprimé le soutien de l'OMI aux projets de l'OMAOOC en particulier celui relatif à la création de l'Union des Administrations Maritimes/Marines Marchandes et a rassuré la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la détermination de l'OMI à maintenir son partenariat avec l'OMAOOC à soutenir ses actions au profit de la sécurité, la sûreté, l'efficacité de la navigation maritime et la protection de l'environnement marin.

**La charge de délivrer le message du Président en exercice, Son Excellence Khouraiichi Thiam Ministre de l'Economie Maritime de la République du Sénégal, empêché, a été dévolue à Monsieur Yérim Thioub, Directeur de l'ANAM et Président des Experts de l'OMAOOC.**

C'est avec un réel plaisir qu'il a pris la parole au cours de cette 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale pour remercier le pays hôte de l'accueil chaleureux et fraternel dont il a fait l'objet à Kinshasa. Il a exprimé sa profonde gratitude au Peuple de la République Démocratique du Congo à travers Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication.

Il a saisi cette occasion pour adresser ses remerciements et félicitations au Secrétaire Général de l'OMAOOC, Monsieur Magnus Teye Addico que le Président à cet égard tient particulièrement à remercier au nom de tous les Etats membres. Il a associé à ces remerciements l'ensemble des experts qui inlassablement ont travaillé entre les sessions pour donner corps à cette session.

Enfin ; il a adressé ses remerciements et félicitations aux Organes Spécialisés de l'OMAOOC que sont : l'AGPAOC, l'UCCA, les 3A, et bientôt l'Union des Administrations Maritimes.

Il a souligné l'importance des diagnostics du secteur maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et les diverses recommandations qui ont été faites au cours des rencontres internationales qui ont eu lieu depuis 2008 de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale à la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres en passant par la réunion des Experts OMI/OMAOOC sur le Réseau Sous-régional de Garde-côtes.

Il a salué l'étroite collaboration entre le Secrétaire Général et la Présidence dans le cadre de la mise en œuvres des projets et programmes de l'OMAOOC et aussi la dynamique de développement des objectifs du Millénaires ayant pour but d'éliminer la pauvreté en 2015 dans laquelle tous les Etats de la sous-région se sont engagés pour assurer la croissance accélérée de leur économie maritime.

Il a aussi mis l'accent sur le développement de la performance du secteur des transports maritimes qui ne pourra se faire que par un plan marchsall bien structuré ce qui implique plus que jamais la mise en place de l'Union des Administrations Maritimes forte dotée de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour encadrer le développement des structures maritimes respectifs de chaque pays de la sous-région.

A cet effet, il a invité tous les pays membres à mettre un point d'honneur à la mise en place de cette structure, indispensable pour le développement et aussi a souligné la nécessité d'harmoniser les politiques de développement.

Il a souhaité plein succès aux travaux de la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale, puis renouvelé les excuses et remerciements du Président en exercice et a demandé à Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication de diriger les travaux de la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale à la place de Son Homologue de la République du Sénégal.

Procédant à l'ouverture officielle de la session, Son **Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication, Représentant le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo** a exprimé à toute l'Assemblée les sentiments partagés ; d'abord de joie qui est celui de voir son pays honorer l'engagement qu'il avait pris, d'organiser les présentes assises à Kinshasa malgré les nombreux problèmes auxquels la République du Congo a eu à faire face durant des années et qui l'ont pratiquement mis en marge des forums et organisations où se traitent et se décident le sort des nations entières ; ensuite de gratitude pour toute la compréhension dont la RDC a bénéficié de la part de la structure OMAOC/Organes Spécialisés et des Partenaires au Développement, durant cette période de son histoire. Il a enfin souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations au nom du Premier Ministre et de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République et Chef de l'Etat.

Il a, à cette occasion, informé l'Assemblée de la réalisation du vaste programme de reconstruction et de modernisation appelé les "Cinq Chantiers de la République", sous la houlette de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République et Chef de l'Etat dont les effets perceptibles dénotent sans nul doute de la reprise d'une vie normale et du retour actif de la République Démocratique du Congo sur l'échiquier international.

Se réjouissant de la justesse et de la pertinence du thème de la présente assise, articulé autour de la nécessité de doter la sous-région des services maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution, il a qualifié d'ambitieux le programme de travail de l'OMAOOC dont la réalisation de chacune des composantes pour le développement de l'industrie maritime requiert des engagements plus accrus et une forte mobilisation des Etats membres compte tenue des nombreux défis à surmonter.

Il a, à cette occasion, reconnu l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour de la session qui traite de la résolution de la problématique liée aux diverses menaces que connaît la sous-région en rapport notamment aux problèmes de piraterie, de sécurité côtière et portuaire, de financement de l'industrie maritime sous-régionale, de faiblesse de coordination des politiques des Administrations maritimes, de l'impact environnemental relatif à l'exploitation du secteur maritime, de la diversité des régimes juridiques applicables à la marine marchande des Etats, et d'autres.

Il a aussi apprécié la collaboration entre l'UA et l'OMAOOC qui fait siennes les préoccupations l'UA dans le domaine des transports maritimes en adoptant la Charte Africaine des Transports Maritimes

Il a souligné qu'afin de doter la sous-région d'outils efficaces de sa politique maritime, il s'avère nécessaire d'élaborer une meilleure stratégie susceptible d'amener la sous-région à avoir un véritable encrage sur les instruments de gestion du secteur maritime, de parvenir à un effort conjugué de tous par la capacité à mobiliser des ressources adéquates

S'agissant, en particulier, du projet de Réseau sous-régional intégré de garde-côtes, le Représentant du Premier Ministre a salué la mise en place d'un "Centre de Contrôle et de Surveillance de la Pollution Marine" résultant d'une étroite collaboration entre le Ministère des

Transports et des Voies de Communication et celui de l'Environnement et Conservation de la Nature en réponse aux recommandations du plan sous-régional d'urgence de lutte contre la pollution par les hydrocarbures en milieux marins et côtiers des pays membres de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée (CICG) tout en tenant compte des objectifs de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC).

Il a aussi rappelé qu'un des faits majeurs de cette session qui est de choisir un nouveau Secrétaire Général, cheville ouvrière du fonctionnement de l'OMAO, convaincu que les vertus de la palabre africaine triomphera pour un choix capital et judicieux, le Représentant du Premier Ministre a saisi cette occasion pour féliciter Monsieur Magnus Teye ADDICO, Secrétaire Général sortant, pour le travail abattu, qui a permis à notre organisation de se doter des instruments efficaces de sa gestion ainsi que le Président en exercice Son Excellence Khouraïchi Thiam, Ministre de l'Economie Maritime de la République du Sénégal dont le leadership a permis à l'OMAO de rayonner dans la sous-région, en Afrique et dans le monde.

Enfin, le Représentant du Premier Ministre a sollicité l'indulgence de tous les participants pour les désagréments éventuels qu'ils pourraient avoir subi à cause des imperfections liées à l'organisation et leur a souhaité un séjour agréable à Kinshasa.

## INSTALLATION DU BUREAU

Après la cérémonie d'ouverture, le Bureau de l'Assemblée Générale a été installé conformément au Règlement Intérieur de l'Organisation.

En l'absence du Président en exercice, Son Excellence Khouraïchi Thiam empêché, les travaux de la 14<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale ont été dirigés par Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication de la République Démocratique du Congo sur proposition du Représentant du Président en exercice.

- Président : **République du Sénégal**
- Premier Vice Président : **République Démocratique du Congo**
- Deuxième Vice Président : **République du Ghana**
- Rapporteur : **République du Niger**
- Pays du Siège : **République de Côte d'Ivoire**
- Trois (3) Présidents de Commissions Spécialisées, à savoir :
  - Président de la **Commission 1** sur la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin et fluvio-lagunaire : **République Fédérale du Nigeria**
  - Président de la **Commission 2** sur les Transports Maritimes, les activités auxiliaires et les données statistiques et économiques : **République d'Angola**
  - Président de la **Commission 3** sur la facilitation des transports en transit et les problèmes spécifiques des pays membres sans littoral : **Burkina Faso**

L'Assemblée Générale a noté que quinze (15) Etats sur vingt-cinq (25) Etats membres sont officiellement représentés. Il en résulte que le quorum de près 2/3 des Etats membres requis par le Règlement Intérieur de l'Organisation est atteint pour la tenue de la Session.

## **EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

### ***Point 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Sur proposition du Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication de la République Démocratique du Congo, l'Assemblée Générale a adopté le projet d'ordre du jour sous la cote : **OMAOC/XIV.AG.11/1**

### ***Point 2 : ORGANISATION DES TRAVAUX***

Les travaux de la Session, suivant le programme sous la cote **OMAOC/XIV.AG.11//2** modifié, se sont déroulés en plénière dans les trois langues de travail de l'OMAOC, à savoir : l'Anglais, le Français et le Portugais.

Toutefois, au lieu de deux (2) jours, l'Assemblée Générale a décidé de tenir sa session sur un seul jour, à savoir la journée du 9 août 2011.

### ***Point 3 : RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL***

#### **Présentation**

Le Secrétaire Général a présenté son rapport d'activités qui s'articule autour de la mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation approuvé par l'Assemblée Générale des Ministres. Ce rapport couvre la période allant de juillet 2008 à mars 2011.

L'objectif du programme de travail de l'OMAOC est la réalisation, pour la sous région, de services maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution.

Le programme de travail comprend cinq (5) sections :

- la mise en place et le renforcement d'un cadre institutionnel de coopération et d'intégration à travers une organisation efficiente de l'Assemblée Générale, du Bureau des Ministres, du Comité des Experts et du Secrétariat ainsi que des relations avec les Etats membres et les Partenaires au Développement ;
- la sécurité et la sûreté maritime, ainsi que la protection de l'environnement marin ; essentiellement à travers la mise en place du Réseau Sous régional de Garde Côtes et la mise en œuvre des Conventions, Codes et Règlements appropriés de l'OMI ;
- la rentabilité de l'offre et de la demande des services de transport maritime (port, transport maritime / transport en transit et transport multimodal) ;
- le Centre d'Information et de Communication ;
- le Fonds Maritime Régional et la Banque Maritime Régionale de Développement.

Pour la mise en œuvre de son programme de travail, le Secrétaire Général a travaillé étroitement avec le Président en exercice, Son Excellence Souleymane Ndene Ndiaye, alors Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture de la République du Sénégal.

Depuis mars 2009, le Président de l'OMAO, Son Excellence Souleymane Ndene Ndiaye a été nommé Premier Ministre de la République du Sénégal et a donc été remplacé par Son Excellence Khouraïchi Thiam, comme Ministre de l'Economie Maritime de la République du Sénégal et Président en exercice de l'OMAO.

Dans l'exécution du programme de travail, le Secrétaire Général a rencontré trois (3) principaux obstacles :

- (i) le volume de travail élevé par rapport aux ressources humaines et financières disponibles au Secrétariat ;
- (ii) les changements rapides du personnel au niveau des Etats membres et leur impact sur l'octroi du caractère prioritaire aux politiques et programmes maritimes ;
- (iii) une grave crise politique et sécuritaire dans le pays du siège de l'OMAO, Côte d'Ivoire, qui avait rendu le Secrétariat OMAOC quasiment dysfonctionnel à Abidjan. Tous les établissements bancaires ont fermé leurs portes aux clients, y compris l'OMAO. Lorsque la situation de la sécurité s'est gravement détériorée dans toute la ville d'Abidjan, certains membres du personnel et leurs familles, pour des raisons de sécurité, ont dû déménager dans la résidence du Secrétaire Général à Abidjan. Le Secrétaire Général et le personnel ont travaillé à partir de leur résidence respective à Accra et à Abidjan leur causant ainsi d'énormes dépenses personnelles.

Cependant, en dépit des obstacles ci-dessus, l'Organisation a pu réaliser avec succès la mise en œuvre de son programme de travail pendant la période (juillet 2008 - mars. 2011) comme suit :

#### **ACTIVITÉS :**

- la tenue avec succès de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Ministres à Dakar, République du Sénégal, les 29 et 30 juillet 2008 et de la mise en œuvre subséquente des décisions ;
- la présentation d'un exposé sur le projet de Garde Côtes Régionale à une Conférence Internationale sur la sécurité maritime, à Wilton Park, Royaume Uni, en janvier 2009 ;
- la tenue de la réunion du Comité des Experts de l'OMAO sur le Réseau Sous régional de Garde Côtes OMI/OMAO à Abidjan, du 18 au 20 mars 2009 ;
- la convocation d'un Jury pour l'interview en vue du recrutement de Cadres Supérieurs au Secrétariat de l'OMAO, à Abidjan, du 16 au 17 mars 2009 ;
- la tenue de la réunion des Experts sur la mise en place de la Banque Maritime Régionale de Développement, à Abuja, Nigeria, du 28 au 30 juillet 2009 ;
- la participation et la délivrance d'un message à l'Assemblée Générale de l'Union des Conseils de Chargeurs Africains, tenue à Libreville, Gabon, en septembre, 2009
- la participation et la présentation d'un exposé sur le Réseau Sous régional de Garde Côtes, à la Conférence Internationale sur la sécurité maritime tenue à Dakar, Sénégal, les 21 et 22 octobre 2009 ;

- la présentation d'un exposé sur la politique de sécurité maritime en Afrique à l'Université Maritime Mondiale, Malmö, Suède, le 23 octobre 2009 ;
- la présentation d'un exposé sur l'initiative du Réseau Sous régional de Garde côtes en Afrique, au Groupe de Recherche Suédois à Stockholm, Suède, le 24 octobre 2009 ;
- l'organisation, conjointement avec la République du Bénin, d'un Symposium International sur la politique maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre, à Cotonou, du 29 septembre au 03 octobre 2009 ;
- la participation et présentation d'un exposé sur le projet du Réseau Sous régional de Garde Côtes en Afrique à la Conférence de l'Union Africaine des Ministres des Transports, tenue à Durban, Afrique du Sud, du 12 au 16 octobre 2009 ;
- la participation à l'Assemblée Générale de l'OMI, à Londres, du 23 novembre au 02 décembre 2009 ;
- la visite de travail à Abuja, République Fédérale du Nigeria, sur l'état de mise en œuvre de la Banque Maritime Régionale de Développement, du 06 au 08 janvier 2010 ;
- la poursuite du programme d'assistance de la République de la Corée en faveur de l'OMAO, en terme de fourniture d'équipement et de formation : 78 experts de la sous région ont été jusqu'ici formés dans le cadre de ce programme.
  - a) Au titre de la formation : les Etats membres et les institutions suivants en ont bénéficié : Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, les Académies Maritimes d'Abidjan et d'Oron, l'Université Maritime Régionale d'Accra, l'AGPAOC, le MOU/Abuja et le Secrétariat Général de l'OMAO ;
  - b) Au titre des véhicules et équipements : les bénéficiaires ont été les Centres de Coordination de garde côtes : Congo, Côte d'Ivoire, Nigeria, Sénégal, l'Académie Maritime d'Abidjan, l'Université Maritime Régionale d'Accra et le Secrétariat Général de l'OMAO ;
- la poursuite du programme de coopération et d'assistance avec d'autres Partenaires au Développement ;
- Présentation des exposés sur la sécurité maritime à l'Université Maritime Mondiale, Malmö, en Suède, Septembre 2010 ;
- Participation à une conférence internationale sur la sûreté maritime, organisé par l'Africom États-Unis, qui s'est tenue à Francfort, en Allemagne, Septembre 2010 ;
- Participation et traiter la Journée des chargeurs de l'UCCA qui s'est tenue à Luanda, en Angola, Novembre 2010 ;
- La participation à deux réunions ministérielles du Memorandum d'entente d'Abuja, qui se sont tenues à Abuja, République Fédérale du Nigeria, Mars et Octobre, 2010 ;

- Organisation de la réunion des Administrations Maritimes / Marines Marchandes et création de l'Association des Administrations Maritimes, à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire Octobre 2010 ;
- Organisation de la conférence internationale OMI/OMAOC des parties prenantes à l'avancement des travaux sur le Réseau Sous-régional de Garde-côtes, tenue à Accra, au Ghana, décembre, 2010 ;
- Participation et présentation du document sur la politique maritime et sur la sécurité maritime lors d'une conférence internationale sur la logistique du transport maritime, et de gestion de la chaîne d'approvisionnement à Accra, au Ghana, Mars 2011 ;
- Participation d'une réunion et signature d'un accord de coopération entre l'Université Maritime de Shanghai et l'Université Maritime Régionale d'Accra, à l'Université Maritime Régionale d'Accra, Accra, Ghana, Mars, 2011 ;
- Présentation d'un exposé lors d'une conférence sur les affaires maritimes et des pays en développement : opportunités et défis organisée par la Chatham House, à Londres, le 31 Mars / 1 avril 2011.

### **Remerciements**

Dans la mise en œuvre de son programme de travail, le Secrétaire Général exprime sa profonde gratitude aux Etats membres et aux Experts pour leur soutien inestimable.

Le Secrétaire Général exprime sa profonde gratitude à Son Excellence Souleymane Ndene Ndiaye, alors Président de l'OMAOC, pour ses efforts soutenus et les résultats positifs obtenus en faveur de la promotion et du développement de l'institution sous régionale.

A cette même occasion, le Secrétaire Général félicite le Président actuel, Son Excellence Khourāichi Tiam, pour avoir pris toutes les mesures nécessaires, dès sa prise de fonction, en vue d'assurer la continuité de la présidence de l'Organisation.

Il exprime sa profonde gratitude à l'équipe d'Experts travaillant avec le Président de l'OMAOC, en particulier, le Secrétaire Général, le Directeur de Cabinet ; le Président du Comité des Experts de l'OMAOC et Directeur Général de l'ANAM, Monsieur Yérim Thioub, Monsieur Magueye Gueye ; Cdt. Seydou Diallo, Directeur Général de COSAMA, Monsieur Bara Sady, Directeur Général du Port Autonome de Dakar et Monsieur Amadou Kane Diallo, Directeur Général de COSEC.

Le Secrétaire Général saisit cette occasion pour renouveler sa profonde gratitude au pays hôte, la République de Côte d'Ivoire, à travers Son Excellence le Ministre des Transports ainsi qu'au Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires, Col. Tano Koffi Bertin et son Staff y inclus Col. Mariko Mamadou.

Le Secrétaire Général saisit cette occasion pour renouveler sa gratitude à Mme Mfon Usoro du Nigeria, Secrétaire Général du MOU Abuja, pour son appui indéfectible à l'OMAOC ; à Monsieur Chris Orode (Banque Maritime Régionale de Développement, RMDB), au Contre-Amiral à la retraite, Monsieur Ahmed Drisu du Réseau Sous-régional de Garde-côtes, et Monsieur Bawa (Assistant Général) tous, du Nigéria pour leur soutien et à la Représentante de l'OMAOC accréditée près l'OMI, Madame Rosa Sobrinho et son Assistant, Monsieur Olivio pour leur contribution inestimable aux intérêts de l'OMAOC auprès de l'OMI à Londres.

Le Secrétaire Général exprime également sa gratitude aux Etats membres, qui, au cours de cette période, ont honoré une partie ou la totalité de leurs engagements financiers envers



L'Organisation à savoir : l'Angola, le Bénin, la Côte d'Ivoire le Congo, la RDC, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Nigeria, le Sénégal et la Sierra Leone. Il exprime également sa satisfaction pour les efforts qui sont en train d'être faits par d'autres Etats membres pour honorer leurs engagements financiers.

Il félicite les Recteurs sortant et entrant de l'Université Maritime Régionale d'Accra pour leur contribution significative dans le développement de l'Académie Maritime Régionale et la transformation de cette Académie en Université Maritime Régionale.

Le Secrétaire Général exprime sa gratitude aux Partenaires Internationaux de l'OMAOOC pour leur aide, en particulier, l'OMI, la République de Corée, son Ambassade à Abidjan et l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA), la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, pour leur disponibilité à soutenir la mise en œuvre des projets et programmes de l'Organisation.

En outre, le Secrétaire Général a saisi cette occasion pour étendre également ses félicitations et sa gratitude aux Organes Spécialisés, à l'Université Maritime Régionale d'Accra, aux Académies Maritimes d'Abidjan et d'Oron, aux Autorités Portuaires, aux Conseils des Chargeurs et au Personnel du Secrétariat de l'OMAOOC pour leur disponibilité et leur importante contribution dans l'exécution de son programme de travail.

Dans le souci d'entériner les décisions de la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres, Son Excellence le Ministre des Transports et des Voies de Communication a demandé à Son Homologue, le Représentant du Ministre des Transports du Niger (Rapporteur) de faire la lecture des décisions relatives à chaque point de l'ordre du jour. Les échanges d'opinions ont portés essentiellement sur les décisions.

L'Assemblée Générale a pris note de la présentation du rapport d'activités du Secrétaire Général, et après la lecture de la décision N0 1/7B.11 par le Rapporteur, la session a adopté la décision telle que proposée par acclamation.

### **Décision N° 1/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a :

- (i) *apprécié les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Secrétaire Général depuis la 13<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale ;*
- (ii) *pris note de la contribution des Etats membres au fonctionnement de l'Organisation et apprécié leur soutien à la mise en œuvre des projets et programmes ;*
- (iii) *félicité la République du Sénégal, et le Président en exercice, ainsi que son prédécesseur, pour l'appui inestimable apporté au Secrétaire Général dans l'exécution de son programme de travail depuis la 13<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale ;*
- (iv) *félicité la République de Côte d'Ivoire, pays du siège pour son appui au Secrétaire Général et prié pour la paix en Côte d'Ivoire ;*
- (v) *pris note de l'importance de l'appui apporté par l'OMI, la Corée, les Etats Unis, tous les autres Organismes Internationaux et les Partenaires au Développement, pour la mise en œuvre des projets et programmes ;*
- (vi) *félicité le Secrétaire Général et le Personnel du Secrétariat pour les efforts accomplis face aux défis, en dépit de la modicité des moyens et les a encouragés dans leurs efforts à mettre en œuvre les projets et programmes ;*

(vii) *adopté une motion spéciale de remerciements au Secrétaire Général, Monsieur Magnus Teye Addico pour la redynamisation de l'Organisation sous-régionale.*

### **Point 3 (suite) : L'ETAT DE L'OMAOOC FACE A LA GRAVE CRISE POLITIQUE ET INSECURITAIRE EN COTE D'IVOIRE**

#### **Présentation**

Après les élections en Côte d'Ivoire, le pays est plongé dans une grave crise socio-politique avec une insécurité connue de tous les Etats membres et de toute la communauté internationale. Ce qui a rendu le fonctionnement du Secrétariat de l'OMAOOC basé à Abidjan quasiment impossible vu que, dans les dernières semaines, il était dangereux de circuler à Abidjan.

Le Secrétaire Général a dû déménager à Accra pour poursuivre le programme de travail de l'Organisation. Il a donc mis sa résidence à Abidjan à la disposition de certains membres du personnel et de leurs familles qui ont dû quitter précipitamment leurs quartiers où l'insécurité était encore plus élevée.

Le Secrétaire Général a informé que sa résidence officielle, comme beaucoup d'autres ont été pillées par des hommes inconnus et armés. Divers effets y compris les véhicules officiels ont été emportés

Les problèmes de l'OMAOOC sont devenus cruciaux lorsque toutes les banques commerciales où sont domiciliés les comptes de l'OMAOOC ont fermé leurs portes à tous les clients en réponse aux sanctions économiques internationales imposées au pays du siège.

Le Secrétaire Général a réussi à acquérir des fonds pour la rémunération du personnel jusqu'à la fin du mois d'avril 2011. Il a souligné qu'au cas où la situation perdurerait, il ne serait donc plus possible de payer les salaires après avril.

Dans la recherche de solution au problème de financement, le Secrétaire Général a adressé une lettre au Président de l'Organisation afin d'obtenir son accord pour l'ouverture d'un compte d'urgence à ECOBANK-Lomé. Suite à cet accord, le Secrétaire Général a dépêché le Comptable de l'Organisation à Lomé pour l'ouverture d'un compte spécial d'assistance à l'OMAOOC. Le Secrétaire Général s'est rendu ensuite par voie terrestre à Lomé pour le dépôt de signature. Il a adressé un courrier à ce sujet à tous les Etats membres leur donnant les détails du compte et les invite à faire une contribution spéciale pour la période de crise. Cette demande aux Etats membres reste toujours ouverte.

Le Secrétaire Général aurait souhaité délocaliser le personnel et leurs familles à Accra afin de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail de l'OMAOOC, si toutefois la situation à Abidjan devenait chaotique.

Toutefois le revirement de situation qu'a connue la Côte d'Ivoire par l'arrestation le 11 avril 2011 de l'ancien Président a permis la cessation des hostilités.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du rapport d'activités du Secrétaire Général, et la lecture de la décision N0 2/7B.11 par le Rapporteur et après échanges d'opinions, elle a, par acclamation, pris la décision ci-après :

### **Décision N°2/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *pris note des graves difficultés rencontrées par le Secrétariat dans la crise ivoirienne et a apprécié les mesures prises par le Secrétaire Général pour sauver la situation et veiller au bon fonctionnement de l'OMAO ;*
- (ii) *apprécié les sacrifices consentis par le personnel pour la poursuite des activités de l'Organisation ;*
- (iii) *félicité les Etats membres qui, de diverses manières, ont apporté leur soutien au Secrétariat durant cette période de crise ;*
- (iv) *pris acte de l'évolution significative de la crise ivoirienne et a jugé inutile de délocaliser le Secrétariat d'Abidjan ;*
- (v) *pris acte de la proposition de la Côte d'Ivoire de doter le Secrétariat Général d'un siège adéquat, de renouveler le parc automobile et de dédommager l'OMAO pour le préjudice subi au cours de la crise ;*
- (vi) *demandé la fermeture immédiate de l'antenne OMAOC basé à Accra ainsi que la clôture du compte d'urgence ouvert à ECOBANK Lomé, (Togo).*

### **Point 4 : ALLOCUTIONS DES MINISTRES/CHEF DE DELEGATIONS**

Aux termes de la présentation du rapport d'activités et de l'adoption de la décision N°2/14AG/11, l'Assemblée Générale a écouté successivement les allocutions des Ministres, et des Chefs de Délégations suivants :

- S.E. Victor Alexandre De Carvalha, Représentant le Ministre des Transports de la République d'Angola ;
- S.E. Gilbert Noël Ouedraogo, Ministre des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique du Burkina Faso ;
- S.E. Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavougou, Ministre Délégué chargé de la Marine Marchande de la République du Congo ;
- Monsieur Teya Yao Pascal, Représentant le Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Abdoulie O. Camara, Secrétaire Permanent du Ministère du Transport, de la Construction et des Infrastructures de Développement de la Gambie ;
- S.E. Dzifa Aku Attivor, Ministre Délégué aux Transports de la République du Ghana ;
- Monsieur Traoré, Inspecteur Général, Représentant du Ministre des Transports de la République de Guinée ;
- Monsieur Jonathan A. Shiancoe, Représentant Spécial Maritime de l'Afrique de l'Ouest, Représentant le Ministre des Transports de la République du Libéria ;

- Monsieur Ida Abdoulaye, Secrétaire Général du Ministère des Transports, Représentant du Ministre des Transports de la République du Niger.

Dans l'ensemble, les intervenants ont réaffirmé l'importance du rôle de l'OMAOOC dans le renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale pour promouvoir l'industrie maritime et portuaire, et ont exprimé leur soutien à la mise en œuvre des projets et programmes de l'Organisation.

Les intervenants ont tous félicité le Secrétaire Général et le Président sortant pour le travail hautement appréciable accompli durant leur mandat et ont enfin insisté sur la solidarité des pays de la sous-région pour relever ensemble les défis du secteur maritime par le renforcement des capacités, la mise en place du nouveau système de financement et des projets et programmes de l'Organisation.

## **Point 6. : EXAMENS DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE LA 7EME SESSION DU BUREAU DES MINISTRES DE L'OMAOOC**

### **Point 6.1. : Projets et Programmes de L'OMAOOC**

#### **Point 6.1.1. Réseau Sous-régional de Garde Côtes**

##### **Présentation**

Le Secrétaire Général a présenté à la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Ministres, tenue à Dakar, Sénégal, les 30 et 31 juillet 2008, un rapport sur l'état d'avancement et un projet de Mémoire d'Entente sur la mise en œuvre du Réseau Sous régional de Garde Côtes OMI/OMAOOC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les Etats membres ont approuvé le Mémoire d'Entente et 11 sur les 20 Etats membres côtiers l'ont immédiatement signé. Trois Etats membres ont signé le Mémoire d'Entente après l'Assemblée Générale apportant le nombre de signataires à 15.

Les quinze (15) Etats membres côtiers qui ont signé le Mémoire d'Entente sont les suivants : Bénin, Cap Vert, Cameroun, Congo, RD Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Les cinq (5) Etats membres côtiers qui sont attendus pour signer sont : Angola, Guinée Equatoriale, Libéria, Mauritanie, Sao-Tomé et Principe.

Le Réseau Sous régional de Garde Côtes est un projet commun OMI/OMAOOC qui vise à renforcer la coopération entre les Etats membres face aux problèmes de montée de la piraterie, des vols à mains armées et d'autres actes illicites à l'encontre des navires marchands (Convention SUA), la lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme, la pollution marine (MARPOL), l'exploitation illégale des ressources des zones économiques exclusives des Etats membres, la mise en œuvre des Conventions des Nations Unies sur la sécurité et la sûreté (SOLAS et Code ISPS), la recherche et le sauvetage (Convention SAR), la protection de l'environnement marin, ainsi que la mise en œuvre de la Convention sur le Droit de la Mer.

La feuille de route pour la mise en œuvre du projet est comme suit :

1. L'adoption du Mémoire d'Entente par la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Ministres, précédée par une étude de faisabilité financée par l'OMI, des réunions préparatoires des Experts de l'OMAOOC à Abidjan et Lagos et un Forum International

OMI/OMAOC tenu à Dakar, Sénégal, qui a fortement recommandé la mise en place du Réseau Sous régional de Garde Côtes.

2. Après le Forum International OMI/OMAOC, le projet a été plus tard approuvé par l'Assemblée Générale de l'OMI, l'Union Africaine et le Bureau du Droit de la Mer de l'ONU.
3. Le projet de Mémoire d'Entente qui vise à assurer la mise en œuvre et le fonctionnement efficace du réseau du garde côte, s'articule autour des chapitres suivants :
  - le préambule comportant les définitions et les instruments appropriés ;
  - le fonctionnement du Réseau de Garde Côtes au niveau national et sous-régional ;
  - les questions relatives au financement ;
  - les obligations des Etats Parties ;
  - les amendements, annexes et autres dispositions.

4 Le Mémoire d'Entente prévoit ce qui suit :

- la division de la sous région en quatre zones maritimes/garde côte :

**Zone I**

Mauritanie, Sénégal, La Gambie, Guinée Bissau, Cap Vert ; *Centre de Coordination de la zone : Dakar (Sénégal) ;*

**Zone II**

Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana ; *Centre de Coordination de la zone : Abidjan (Côte d'Ivoire) ;*

**Zone III**

Togo, Bénin, Nigeria, Cameroun, Guinée équatoriale ; *Centre de Coordination de la zone : Lagos (Nigeria) ;*

**Zone IV**

Gabon, Congo, RD Congo, Sao Tomé et Príncipe, Angola ; *Centre de Coordination de la zone : Pointe-Noire (Congo) ;*

- Création de quatre (4) Centres de Coordination : Dakar (Sénégal) ; Abidjan (Côte d'Ivoire) ; Lagos (Nigeria) ; Pointe-Noire (Congo) ;
- Création de deux (2) Centres Principaux de Coordination du Réseau Sous régional de Garde Côtes: Accra (Ghana) – Luanda (Angola) ;
- Le Mémoire d'Entente prévoit le démarrage effectif des activités d'une zone lorsque tous les pays membres composant la zone aient signé le Mémoire d'Entente ;
- Fonctionnement du Réseau de Garde Côtes en temps de crise et en temps de paix.

A la suite de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale, le Secrétaire Général a convoqué à Abidjan, en Mars 2009, le Comité d'experts de l'OMAOC pour discuter de la mise en œuvre du Mémoire d'Entente. La réunion a été ouverte par Son Excellence le Ministre des Transports de Côte d'Ivoire, suivie des messages du Secrétaire Général de l'OMAOC, le Représentant du Président en exercice de l'OMAOC et présidée par le Représentant du

Nigéria, Président du Comité de l'OMAOOC sur la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin, fluvio-lagunaire M. Joshua Okpo du Nigeria.

La réunion des Experts a pris les décisions suivantes à l'attention du Bureau :

- la garde côtière sera un établissement civil dans chaque Etat membre sous la tutelle du ministère responsable de l'Administration Maritime opérant avec l'appui de la marine militaire ;
- dans chaque Etat membre d'une zone, les ressources humaines et l'équipement seront passés en revue, harmonisés et maintenus prêts pour n'importe quelle situation d'urgence. À cet égard, le projet inclura des plans d'urgence et des exercices simulés ;
- chaque Administration Maritime Nationale prendra les mesures nécessaires pour développer sa garde côtière nationale ;
- une fois que tous les Etats membres dans une zone donnée ont signé le Mémoire d'Entente, il entre en vigueur dans cette région ;
- une invitation a été lancée aux Etats membres accueillant les Centres de Coordination de la zone à s'assurer que les Etats qui n'ont pas encore signé le Mémoire d'Entente le fassent le plus tôt possible pour permettre à la zone de commencer ses activités.
- une invitation a été lancée aux Etats membres accueillant les Centres de Coordination de la zone à fournir la logistique pour les sièges des centres et nommer les Coordonnateurs de zone pour le démarrage des activités ;
- l'appui à la proposition du Secrétaire Général pour convoquer une Table Ronde des Etats membres, des Bailleurs de Fonds et des Partenaires au Développement pour discuter la mise en œuvre du Mémoire d'Entente.

Après la réunion des Experts, deux Etats membres ont nommé leurs Coordonnateurs de zone, à savoir : Le Nigeria et le Sénégal. Des contacts ont été établis avec les Etats membres de chaque zone qui n'ont pas encore signé le Mémoire d'Entente. Les pays qui ont montré la bonne volonté pour signer sont les suivants : Guinée Equatoriale (zone III), Mauritanie (zone I), Libéria (zone II), Angola, Sao-Tomé et Principe (zone IV).

L'Organisation continue à poursuivre son programme de partenariat avec les Partenaires au Développement dans la mise en œuvre du projet. Ceci inclut les éléments suivants :

- former des experts en opérations de Garde-côtes avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée ;
- commencer l'équipement des Centres de Coordination avec les véhicules et les ordinateurs offerts par la République de Corée ;
- engagement d'autres Organisations Internationales et Partenaires au Développement à soutenir le projet, notamment, la France, le Canada, le Royaume Uni, les Etats-Unis, la NAVY des Etats-Unis, la Marine Royale du Royaume Uni, Interpol, UNCLOS, UNHR.

Du 13-17 Décembre 2010, l'OMAOOC et l'OMI, en collaboration avec l'Autorité maritime du Ghana ont organisé conjointement à Accra, (Ghana), une conférence internationale très réussie pour l'avancement des travaux sur la création de l'OMI du Réseau Sous-régional de Garde-côtes de l'OMAOOC. La conférence a connu une participation massive de 107 délégués de la communauté maritime internationale et des experts des Etats membres de l'OMAOOC. La

réunion a réaffirmé son engagement envers le Réseau Sous-régional de Garde-côtes et a appelé tous les Etats membres de l'OMAOOC qui n'ont pas encore signé le Mémorandum d'entente de le faire, afin de permettre sa mise en œuvre précoce. La réunion a en outre prié les, Secrétaires Généraux de l'OMAOOC et de l'OMI à envoyer le rapport de la réunion à leurs membres et de veiller à la mise en œuvre de ses recommandations. Veuillez trouver le rapport de la réunion en annexe.

Au cours de la réunion, certains délégués ont exprimé leur inquiétude à l'endroit de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), en grande partie les Etats membres de l'OMAOOC, ont pris des mesures parallèles à faire un arrangement en mettant place dans la sous-région du golfe de Guinée un réseau de garde-côtes. En outre, huit (8) pays membres de l'OMAOOC y font partie, et ont établi la Commission du Golfe de Guinée sous la supervision de la division de la sécurité maritime.

Il est important pour l'OMAOOC d'assurer la liaison avec ses activités de la CEEAC et de la Commission du Golfe de Guinée afin que ces actions parallèles ne conduisent pas à la duplication des efforts et de briser l'ensemble de l'Ouest et du Centre front africain. Les experts de l'OMAOOC participant à d'autres réunions sous-régionales ont la responsabilité de faire connaître ce qui est en cours à l'OMAOOC sur la sécurité maritime et d'apporter ces cas aux réunions de l'OMAOOC. L'OMAOOC a mis sur l'approche de l'administration maritime pour la sécurité maritime alors que d'autres activités sous régionales mettent l'accent sur l'approche militaire.

Il est important pour les sous-communautés économiques régionales, à savoir la CEEAC et la CEDEAO, de reconnaître l'OMAOOC qui est leur institution sectorielle spécialisée sur toutes les questions maritimes.

### ***Futur plan d'action***

- (i) Compléter le processus de signature du Mémorandum d'Entente par les 5 Etats membres côtiers restants ;
- (ii) Mettre en place des quatre Centres de Coordination de zone et des deux Centres Principaux de Coordination, par l'adoption des Accords de Siège, la mise à disposition de bâtiments pour abriter le Secrétariat et les équipements, la nomination des Coordonnateurs de zone, l'adoption de Règlement Intérieur pour régir les opérations, la convocation des réunions des zones, l'adoption de programmes opérationnels et de budgets ;
- (iii) Organisation d'une 2<sup>ème</sup> Table Ronde des Etats membres et Partenaires au Développement sur la mise en œuvre du Mémorandum d'Entente ;
- (iv) Invite la CEEAC et la CEDEAO à reconnaître l'OMAOOC qui est leur Organe Spécialisé.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général ainsi que la lecture de la décision N0 3/7B.11 par le Rapporteur. Après les échanges d'opinions, l'Assemblée Générale a maintenu la décision ci-après :

### **Décision N°3/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a :

- (i) *apprécie les efforts accomplis par le Secrétaire Général en mettant en application les décisions de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur le Réseau Sous régional de Garde-Côtes ;*

- (ii) félicité les Etats membres, le Comité des Experts et en particulier, la République Fédérale du Nigeria, le Président du Comité des Experts du Réseau pour leurs contributions à la mise en œuvre du Mémoire d'Entente ;
- (iii) approuvé les décisions adoptées par la conférence internationale OMI/OMAOC sur l'avancement des travaux pour la création du Réseau Sous- régional de Garde-côtes, qui s'est tenue à Accra, en décembre 2011 ;
- (iv) félicité l'OMI, son Secrétaire Général et son personnel, en particulier M. Chris Trelawny, pour son appui indéfectible à l'OMI/OMAOC du Réseau sous-régional de Garde-côtes ;
- (v) félicité les Etats membres qui ont signé le Mémoire d'Entente et invité ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer dûment le Mémoire d'Entente ;
- (vi) prise note de ce que l'Union Africaine a adopté le projet de la garde côtière dans son Plan d'Action pour son application au niveau continental, durant les sessions ministérielles tenues à Abuja en février 2007, Alger en avril 2008 et à Durban, Afrique du Sud en octobre 2009 ;
- (vii) félicité les Etats membres qui se sont offert pour abriter les Centres de Coordination de la garde côtière et les inviter à travailler à la mise en place rapide des quatre (4) Centres de Coordination de zone et des deux Centres Principaux, à travers l'adoption des Accords de Siège, la fourniture de bâtiment pour abriter le Secrétariat, la nomination des Coordonnateurs de zones, l'adoption de Règlement Intérieur, la convocation de réunions de zones et l'adoption des programmes et budgets opérationnels ;
- (viii) demandé au Secrétaire Général de travailler avec les Etats membres, l'OMI et d'autres Organisations Internationales et Partenaires au Développement pour convoquer une Table Ronde en vue de la mise en œuvre du Mémoire d'Entente ;
- (ix) invité tous les Etats membres à prendre les dispositions appropriées pour la mise en œuvre efficace du Mémoire d'Entente ;
- (x) invité la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée à travailler avec l'OMAOC en vue d'éviter les doublons coûteux ;
- (xi) proposé l'entrée en vigueur effective du Mémoire d'Entente dès sa signature par 75% des pays membres ;
- (xii) demandé au Président de l'OMAOC de prendre des mesures en vue faire reconnaître l'OMAOC comme un Organe Spécialisé au sein de l'Union Africaine dans le domaine des transports maritimes par la CEDEAO et la CEEAC.

### **Point 6.1.2. : Banque Maritime Régionale de Développement**

#### **Présentation**

Lors de la 13<sup>ème</sup> Assemblée des Ministres, le Secrétaire Général a présenté un rapport détaillé sur la mise en place de la Banque Maritime Régionale de Développement.



Il a rappelé, que sur la base du rapport de l'étude de faisabilité et le succès du Fonds Maritime Régional de l'OMAOOC dans plusieurs pays, l'Organisation est prête à mobiliser les larges capitaux des institutions maritimes et des ports de la sous région pour la création d'une Banque Maritime Régionale de Développement en vue de fournir un financement durable au secteur maritime et portuaire ainsi qu'au développement du transport en transit dans la sous région.

La 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale a réaffirmé l'importance pour la sous région d'une Banque Maritime Régionale de Développement et a félicité le Secrétaire Général, la République Fédérale du Nigeria, la République de l'Angola, les Etats membres et les Experts du projet pour leurs contributions ayant permis les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce projet.

À cet effet, la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale a recommandé instamment au Secrétaire Général de poursuivre les initiatives nécessaires pour la participation de tous les Etats membres dans l'installation de la Banque Maritime Régionale de Développement.

La 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale a approuvé la proposition d'installer le Siège social de la Banque à Abuja, Nigeria et a invité le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Par une lettre adressée au Secrétaire Général, la République Fédérale du Nigeria a marqué son accord pour accueillir le Siège de la Banque. Le Secrétaire Général a, par la suite, convoqué une réunion des Experts à Abuja, en juillet 2009 pour discuter de l'établissement de la Banque et de son Siège social à Abuja. La réunion des Experts présidée par le Représentant du Président en exercice de l'OMAOOC, M. Magueye Gueye du Sénégal, a examiné les propositions faites par le Secrétaire Général et a pris les décisions suivantes :

Inviter la République Fédérale du Nigeria et en particulier, Son Excellence le Ministre des Transports, à fournir un projet de Secrétariat avec la logistique appropriée qui faciliterait le démarrage de la Banque, rédiger un Accord de Siège ; identifier et recruter des Consultants appropriés et rédiger une Charte pour la Banque prenant en compte les lois bancaires et les règlements actuellement en vigueur au Nigeria et dans la sous région. Le Secrétaire Général a été invité à travailler avec le Ministre des Transports pour la mise en œuvre des décisions du Comité et rendre compte à la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres. Le Comité des Experts doit être convoqué pour une 2<sup>ème</sup> réunion à Abuja pour examiner la mise en œuvre des décisions.

La 2<sup>ème</sup> réunion du Comité des Experts sera convoquée après que le Ministre Nigérian des Transports ait fait son rapport à ses collègues lors de la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau qui donnera des directives appropriées.

Le Secrétaire Général a rencontré le 6 janvier 2010, le Ministre des Transports à Abuja pour s'assurer que le travail est fait conformément aux décisions du Comité des Experts de l'OMAOOC. Ceci va permettre au Ministre et au Secrétaire Général de faire leur rapport au Bureau lors de la 7<sup>ème</sup> Session. Le Secrétaire Général était très satisfait du travail accompli par le Ministre. Les détails du rapport du Ministre lus par son Représentant, Capt Adamu Biu à la réunion du Bureau se résume comme suit:

**Recrutement des consultants :**

Après avoir fait diligence de façon approfondie, le Ministre des Transports recommande comme **Consultants Financiers, Messieurs KPMG et BGL/NEXTON** ; et comme **consultant juridique, Olaniwun Ajayi, LLP**. La prise en charge des Consultants, qu'aux honoraires a été négociée et seront garantie par le Gouvernement du Nigeria en tant que contribution à sa

souscription au capital de la Banque en temps opportun. *Cette démarche a pour but d'éviter de retarder le démarrage des activités de la banque*

**Projet d'installation du Secrétariat à Abuja :**

Identification et l'acquisition d'un duplex de six (6) pièces pour le Secrétariat du projet, fourniture de deux (2) véhicules utilitaires, réservation d'un logement modeste type duplex de trois (3) chambres à coucher équipées du mobilier adéquat devant servir de maison d'hôte pour la Banque.

**Rédaction de l'Accord de Siège et de la Charte de la Banque :**

Ce travail doit être effectué par les consultants juridiques une fois que le 7<sup>e</sup> Session du Bureau des Ministres aura donné son accord pour leur recrutement.

Des travaux préparatoires ont été effectués pour la convocation d'une deuxième réunion du Comité des Experts en vue de mettre en œuvre les décisions du 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres relatives à l'établissement de la Banque Maritime Régionale de Développement.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général ainsi que la lecture de la décision N0 4/7B.11 par le Rapporteur. Après les échanges d'opinions, l'Assemblée Générale a maintenu la décision ci-après :

**Décision N°4/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *apprécié les efforts du Secrétaire Général dans la mise en œuvre des décisions de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale sur la mise en place de la Banque Maritime Régionale de Développement ;*
- (ii) *félicité la République Fédérale du Nigeria pour avoir non seulement accepté d'accueillir le Siège de la Banque à Abuja mais aussi de prendre toutes les dispositions nécessaires pour abriter la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité des Experts de la Banque et de mettre en œuvre les décisions de ce Comité ;*
- (iii) *félicité Son Excellence, Monsieur le Ministre des Transports de la République Fédérale du Nigeria pour l'efficacité et le dynamisme avec lesquels il a mis en œuvre les décisions du Comité des Experts de l'OMAOOC sur la Banque Maritime Régionale de Développement ;*
- (iv) *félicité les Etats membres constituant le Comité des Experts et en particulier, la République du Sénégal (M. Magueye Gueye) pour avoir présidé efficacement la réunion, Monsieur Chris Orode et Madame Mfon Usoro pour leurs avis d'Expert lors de la réunion ;*
- (v) *approuvé les recommandations du Ministre des Transports du Nigeria concernant ce qui suit :*
  - **Recrutement des Consultants :**  
*Le recrutement comme Consultants Financiers, des Cabinets KPMG et BGL/NEXTON ; et, en tant que Consultants Juridiques, de Olaniwun Ajayi, LLP. Etant entendu que la prise en charge des honoraires des Consultants a été négociée et garantie par le Gouvernement nigérian, elle sera considérée comme une partie de la souscription du Nigeria au capital de la Banque en temps opportun. Cette démarche a pour but d'éviter de retarder le démarrage des activités de la banque.*
  - **Création d'un Secrétariat du projet à Abuja :**  
*L'acquisition d'un duplex de six (6) pièces pour le Secrétariat du projet, fourniture de deux (2) véhicules utilitaires, réservation d'un logement modeste type duplex de trois*

(3) chambres à coucher équipées du mobilier adéquat devant servir de maison d'hôte pour la Banque. Le coût de fonctionnement du Secrétariat sera pourvu par le Nigeria comme sa quote part.

- **Rédaction de l'Accord de Siège et de la Charte de la Banque :**  
*Ce travail sera effectué par les Consultants Juridiques une fois que le 7<sup>ème</sup> Bureau aura accepté la proposition sur leur recrutement.*

- **Approbation de la tenue de la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité des Experts à Abuja**

- (vi) *demandé au Secrétaire Général de continuer à travailler avec le Ministre des Transports du Nigeria pour la mise en œuvre des décisions ci-dessus ;*
- (vii) *demandé au Secrétaire Général de suivre, au nom des Etats membres et avec le soutien du Ministre des Transports du Nigeria, toutes les activités des Consultants, des Experts, du Secrétariat du projet ainsi que toute autre activité concourant à la mise en place de la Banque et en faire rapport au Président de l'OMAOOC et au Bureau des Ministres ;*
- (viii) *encouragé les Etats membres de l'OMAOOC à soutenir le projet de création de la Banque Maritime déjà préfinancée par la République Fédérale du Nigeria.*

**Point 6.1.3. : 2<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Ministres des Transports Maritimes de l'Union Africaine tenue à Durban, Afrique du Sud du 12 au 16 octobre 2009**

La 2<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Ministres des Transports Maritimes s'est tenue avec succès à Durban, Afrique du Sud, du 12 au 16 octobre 2009.

La conférence a eu lieu au Centre International Dr Albert Luthuli sous le thème : *Créer en Afrique une industrie des transports maritimes sûre, sécurisée et propre*. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a fourni une excellente logistique pour la conférence et a réservé un accueil très chaleureux à toutes les délégations.

La conférence a été suivie par 34 Etats membres de l'UA (dont 19 sont de la sous région d'Afrique de l'Ouest et du Centre couverte par l'OMAOOC) ainsi que par 11 organisations régionales, continentales et internationales.

La conférence a été ouverte par SEM Sibuasiso NDEBELE, Ministre des Transports de la République Sud-africaine et a été présidée par le Ministre des Transports de l'Algérie.

Les objectifs principaux de la conférence de cinq jours étaient :

- adopter une politique continentale et un cadre stratégique sur le transport maritime sous la forme d'une Charte Africaine des Transports Maritimes (CATM) ;
- passer en revue la mise en œuvre en Afrique de la Déclaration et du Plan d'Action d'Abuja de 2007 sur le transport maritime ; et
- passer en revue et adopter la Déclaration de Durban sur la sûreté et la sécurité maritimes, avec une référence particulière à l'initiative du Réseau de Garde côtes pour l'Afrique et le Code de Conduite de Djibouti sur la Sûreté Maritime.

La conférence a réussi à atteindre tous ses objectifs et a en particulier, adopté la CATM, le Plan d'Action révisé et la Déclaration de Durban sur la sûreté et la sécurité maritimes. La

conférence a également adopté le projet de l'OMAOOC sur le Réseau de Garde côtes pour l'Afrique.

La Charte Maritime est ouverte maintenant à la signature, à la ratification, à l'acceptation ou à l'approbation par les Etats membres. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation doivent être déposés auprès du Président de l'Union Africaine.

La Charte entrera en vigueur 30 jours après le dépôt du 15<sup>ème</sup> instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession.

## **LA CHARTE AFRICAINE DES TRANSPORTS MARITIMES ET LE PLAN D'ACTION DES TRANSPORTS MARITIMES DE L'UA**

L'objectif clef de la Charte adoptée par la conférence des Ministres de l'UA Responsables des Transports Maritimes, est de déclarer, articuler et mettre en application des politiques harmonisées de transport maritime capables de favoriser la croissance et le développement des flottes marchandes africaines, les infrastructures maritimes, la protection des intérêts des chargeurs, la facilitation du transport en transit, la protection du continent contre les menaces de sûreté et de sécurité maritimes, et de stimuler une coopération plus étroite entre les Etats membres de la même région et entre les régions.

Le programme pour la mise en œuvre de la Charte est contenu dans le Plan d'Action Maritime 2009-2011 de l'UA adopté à la conférence.

La Charte se compose d'un préambule, de 15 chapitres et de 52 articles. Les éléments clés dans la charte sont les suivants :

- Chapitre I : Définitions ;
- Chapitre II : Champs d'application, objectifs et principes de coopération ;
- Chapitre III : Cadre institutionnel pour la coordination des activités concernant la Coopération en Administration Maritime et en Opérations Portuaires ;
- Chapitre IV : Coopération des Organisations de Chargeurs ;
- Chapitre V : Coopération dans le Transport Maritime et en Eaux Intérieures ;
- Chapitre VI : Coopération entre les Etats sans littoral et les Etats de transit ;
- Chapitre VII : Développement du Transport Multimodal et Développement Portuaire ;
- Chapitre VIII : Promotion de la Sûreté et de la Sécurité Maritimes ;
- Chapitre IX : Protection de l'Environnement Marin ;
- Chapitre X : Technologies de l'Information et de la Communication, Facilitation ;
- Chapitre XI : Développement des Transports Maritimes et par Voies d'Eaux intérieures, Transport de passager ;
- Chapitre XII : Financement des Transports Maritimes et par Voies d'Eaux Intérieures ;
- Chapitre XIII : Développement des Ressources Humaines ;
- Chapitre XIV : Engagement des Etats Parties ;
- Chapitre XV : Dispositions Finales

## **ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE DURBAN SUR LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ MARITIMES**

- L'INITIATIVE DU GARDE CÔTE INTEGRE POUR L'AFRIQUE

Le Secrétaire Général de l'OMAOOC a présenté une communication sur l'initiative du garde-côte intégré pour l'Afrique:

La Conférence des Ministres de l'UA a réaffirmé son soutien au projet du Réseau de Garde côtes et l'a recommandé pour adoption à d'autres sous régions d'Afrique. L'OMAOOC et l'OMI

ont été chargés de travailler avec les Etats membres de l'UA pour réaliser le projet à l'échelle de l'ensemble du continent africain.

Le Réseau de Garde côtes est un projet de l'OMAO/OMI dont l'objectif est de doter la sous-région d'Afrique de l'Ouest et du Centre/Golfe de Guinée d'une capacité de surveillance d'application des lois et règlements et de présence effective dans les eaux côtières respectives, les zones contiguës et les zones économiques exclusives, devant la recrudescence des actes de piraterie, d'attaques à mains armées à l'encontre des navires, de pêche illégale, de vol de pétrole, de dommages aux pipelines de pétrole et de gaz, de trafic de drogue, de migration clandestine, de pollution et d'accidents maritimes. Les Etats membres de l'OMAO ont adopté le 30 octobre 2008, un Mémoire d'Entente sur le Réseau de Garde côtes qui est déjà signé par 15 Etats membres côtiers de l'OMAO sur 20.

- **CODE DE CONDUITE DE DJIBOUTI**

Le Représentant de l'OMI a présenté une communication sur le Code de conduite de Djibouti

Le Code de Conduite de Djibouti est principalement pour la promotion de la coopération entre les Etats à l'Ouest de l'Océan Indien et du Golfe d'Aden dans la répression de la piraterie et des vols à mains armées à l'encontre des navires dans cette zone et particulièrement les incidents au large des côtes de Somalie. Le Code de Conduite de Djibouti est un code sous les auspices de l'OMI adopté par une réunion sous régionale sur la sûreté maritime et les vols à mains armées tenue à Djibouti en janvier 2009, à laquelle ont participé 17 des 21 Etats de la région. A ce jour, le code a été signé par 10 Etats et est entré en vigueur le 29 janvier 2009.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général ainsi que la lecture de la décision N0 6/7B.11 par le Rapporteur. Après les échanges d'opinions, l'Assemblée Générale a maintenu la décision ci-après :

**Décision N°5/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *félicité la République de l'Afrique du Sud et l'Union Africaine pour avoir organisé avec succès la Conférence ministérielle de Durban ;*
- (ii) *invité les Etats membres de l'OMAO à prendre toutes les dispositions nécessaires pour signer / ratifier la Charte Africaine des Transports Maritimes ;*
- (iii) *demandé au Secrétaire Général de l'OMAO de veiller à ce que l'Organisation joue un rôle de leader dans la mise en œuvre de la Charte et du Plan d'Action de l'UA ;*
- (iv) *demandé au Secrétaire Général de veiller à ce que l'OMAO joue un rôle actif dans la mise en œuvre du Réseau de Garde- côtes à l'échelle du Continent, étant donné son expérience à l'échelle sous régionale ;*

**Point 6.1.4. : Création de l'Union des Administrations Maritimes/Marines Marchandes de l'OMAO (UAMAOC)**

**Présentation**

L'Union des Administrations Maritimes / Marines Marchandes proposée par l'OMAO est appelée à rassembler toutes les Administrations Maritimes / Marines Marchandes de la sous région pour coopérer plus étroitement dans le développement de la capacité nationale / sous régionale à traiter les questions de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement marin.

En particulier, à développer la capacité sous-régionale, à mettre en œuvre les codes nationaux respectifs de la marine marchande ainsi que le Code Commun sous-régional que l'OMAO va faire adopter.

L'UAMAOC sera un Organe Spécialisé de l'OMAO et fonctionnera sous la Charte d'Abidjan et le Règlement Intérieur de l'OMAO. L'adhésion à l'Union sera réservée aux Administrations Maritimes / Marines Marchandes nationales des Etats membres.

L'Union aura son Siège dans un Etat membre et sera administré par un Secrétaire Général avec un petit Secrétariat. Le budget de l'Association sera constitué à partir du Fonds de l'OMAO et des contributions directes de ses membres.

En Septembre 2010, le Secrétaire Général a convoqué la 1<sup>ère</sup> réunion de l'Association à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, avec une très bonne fréquence des Administrations Maritimes respectives. La réunion a adopté une résolution visant à la création officielle de l'Association. Le siège de l'Association a été temporairement placé auprès du Secrétariat OMAOC à Abidjan, un Secrétariat Permanent et le Secrétaire Général sera décidé en fonction des offres/candidatures à effectuer par les associations membres lors d'une élection qui se tiendra cours de la deuxième réunion de l'Association.

La réunion a également décidé de rétablir le Fonds OMAOC basé sur trois (3) dollars par tonne des charges sur toutes les marchandises chargées ou déchargées dans la sous-région. La date d'effet a été acceptée et sera mise en œuvre juste après sa ratification par le Bureau des Ministres.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général ainsi que la lecture de la décision N0 7/7B.11 par le Rapporteur. Après les échanges d'opinions, l'Assemblée Générale n'ayant pas trouvé de consensus sur le rehaussement de 10 cents à 3 dollars, a donc ajourné ce point tout en gardant les observations émises.

**Décision N°6/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *approuvé la création de l'Union des Administrations Maritimes / Marines Marchandes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre comme un Organe Spécialisé de l'OMAO fonctionnant sous la Charte d'Abidjan et le Règlement Intérieur de l'OMAO ;*
- (ii) *pris note de la proposition de la République du Ghana à accueillir le siège et de tenir la deuxième réunion de l'Union des Administrations Maritimes courant novembre 2011 et a félicité la République du Ghana pour cette offre ;*

- (iii) invité les Etats membres à soutenir l'Union en participant aux Fonds de l'OMAOC par les contributions financières directes des Administrations Maritimes des pays membres ;
- (iv) demandé au Secrétaire Général de l'OMAOC de procéder à l'élection du personnel d'encadrement de l'Union conformément au Règlement Intérieur ;
- (v) demandé au Secrétaire Général de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Union ;
- (vi) approuvé à l'unanimité par les Administrations Maritimes, réunie à Grand Bassam, Côte d'Ivoire, en Septembre 2010 le nouveau système de financement, qui est une amélioration sur le système déjà approuvé par l'Assemblée Générale des Ministres en Octobre 1999, à Abuja, Nigeria. Le nouveau système prévoit le versement par toutes les compagnies maritimes escale dans les ports de la sous-région, un frais de service de 03,00 USD (ou équivalent en monnaie tarif) par tonne de marchandises chargées et déchargées par les lignes respectives dans les ports. La quantité produite est d'aider à financer des projets et programmes maritimes nationales et sous-régionaux approuvés sur une formule de partage des 90% aux Etats membres et de 10% à l'OMAOC et ses Organes Spécialisés, Académies et universités. Le nouveau système de financement doit prendre effet deux mois après que le Bureau l'ait approuvé ;
- (vii) constitué un groupe de travail (composé du Ghana et du Nigeria pour les pays anglophones, du Cote D'Ivoire, Sénégal et la RD Congo pour les pays francophones, du Burkina Faso pour les pays sans littoral, de l'Angola pour les pays lusophones, ainsi que l'OMAOC et les organes spécialisés) devant se pencher sur les préoccupations suscitées par les Etats membres pour le passage de l'ancienne 10 centimes par tonne à 3,00 \$ US pour le nouveau système de financement des projets et programmes. Le Groupe de travail examinera, entre autres, les difficultés rencontrées par certains Etats Membres à établir leurs fonds Maritime OMAOC, l'estimation du total des fonds créés ainsi que la formule de partage entre les bénéficiaires en vue de faire une proposition concrète pour l'adoption par tous les Etats membres ;
- (viii) demandé au Secrétaire Général de l'OMAOC de travailler avec les Administrations Maritimes, les Ports, les Organes Spécialisés pour la mise en œuvre du Nouveau Système de Financement ;
- (ix) demandé aux Secrétaires Généraux de l'UCCA et de l'AGPAOC d'aider à la reformulation du texte sur la redevance ;
- (x) demandé au Secrétaire Général entrant d'accélérer la mise en place du groupe de travail sur l'instauration de la redevance de 3 dollars us sur les cargaisons manipulées dans les ports des pays membres.

#### **Point 6.1.5. : Adoption d'un Code sous-régional de la Marine Marchande par l'OMAOC**

##### **Présentation**

L'adoption d'un Code sous-régional commun de la Marine Marchande par l'OMAOC aidera à harmoniser la politique de la Marine Marchande sous-régionale concernant les différentes Conventions OMI / OIT sur la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement marin.



L'OMAOOC va solliciter l'OMI pour fournir l'assistance nécessaire à la rédaction du Code commun de la Marine Marchande.

Il y a lieu de noter que les pays d'Afrique Centrale ont déjà adopté un Code commun et leur expérience sera utile dans la rédaction d'un Code pour l'ensemble de la sous région.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général ainsi que la lecture de la décision N0 8/7B.11 par le Rapporteur et a adoptée la décision telle que proposée par acclamation.

### **Décision N°7/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *approuvé la proposition de préparer et d'adopter un Code commun de la Marine Marchande pour la sous région et l'OMAOOC ;*
- (ii) *sollicité auprès de l'OMI une assistance technique et financière pour l'élaboration dudit code et sa mise en œuvre ;*
- (iii) *invité les Etats membres à soutenir la préparation et l'adoption du Code ;*
- (iv) *demandé au Secrétaire Général de constituer un Comité Technique de l'OMAOOC pour l'élaboration du Code ;*
- (v) *demandé au Secrétaire Général de travailler en collaboration avec l'OMI en vue de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la sous-région dispose d'un Code Commune de la Marine Marchande.*

## **Point 6.2. : QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

### **Point 6.2.1. : Rapport Financier 2008 - 2009 - 2010**

La 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Ministres avait approuvé les rapports Financiers et d'Audit pour les exercices 2006/2007/2008. La 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Ministres a approuvé les rapports Financiers et d'Audit pour les exercices 2009/2010.

L'Assemblée Générale a aussi approuvé le programme de travail et les budgets des exercices 2009 et 2010 conformément au Règlement Financier de l'Organisation. Les budgets approuvés pour les exercices 2009 et 2010 sont comme suit :

- 2009 : F CFA 990.313.525
- 2010 : F CFA 1.039.829.201

A cause de la crise en Côte d'Ivoire, le budget de 2010 a été reconduit. Alors, les nouvelles propositions budgétaires pour les exercices 2012 et 2013 sont estimées respectivement à

- **1.346.996.828 F CFA pour l'exercice 2012**
- **1.261.418.003 F CFA pour l'exercice 2013**

Les budgets des deux exercices ont prévu une augmentation de 5% sur les fournitures et prestations de service compte tenu de leur coût acquisition revu à la hausse dans le pays de siège.

Le résumé des tableaux suivants donne les détails sur l'état de la mise en œuvre du budget en 2009 et 2010 ainsi que de la situation de la trésorerie.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général, et après les échanges d'opinions, elle a, par acclamation pris la décision ci-après :

**Décision N°8/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *approuvé le projet de budget de l'OMAOOC pour les exercices 2012-2013;*

**Tableau II : Analyse des dépenses Effectuées par rapport au budget approuvé (en FCFA)  
EXERCICES: 2008 2009 & 2010**

Désignations	EXERCICE 2008			EXERCICE 2009			EXERCICE 2010		
	Prévisions	Réalisations	%	Prévisions	Réalisations	%	Prévisions	Réalisations	%
<b>Politique et Orientation Générale</b>	195 403 035	135 417 528	69	227 370 786	146 773 299	65	238 739 326	154 942 146	65
<b>Administration &amp; Finances</b>	233 320 990	158 013 982	68	295 554 013	168 963 378	57	310 331 713	140 151 225	45
<b><i>Sous total</i></b>	<b>428 724 025</b>	<b>293 431 510</b>	<b>68</b>	<b>522 924 799</b>	<b>315 736 677</b>	<b>60</b>	<b>549 071 039</b>	<b>295 093 371</b>	<b>54</b>
Projets & Programmes									
Ports, Transport Maritime & multimodal	154 157 654	37 671 825	24	161 524 419	7 503 427	2	169 600 640	2 000 000	1
Sécurité Maritime & Protection de l'Environnement	173 784 113	26 919 746	15	171 002 124	10 653 500	0	179 552 230	0	0
Centre d'Information et de Communication	127 601 985	7 865 000	6	134 862 183	14 156 927	10	141 605 183	10 653 500	8
<b><i>Sous total</i></b>	<b>455 543 752</b>	<b>72 456 571</b>	<b>16</b>	<b>467 388 726</b>	<b>18 156 927</b>	<b>4</b>	<b>490 758 053</b>	<b>12 653 500</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>884 267 777</b>	<b>365 888 081</b>	<b>47</b>	<b>990 313 525</b>	<b>333 893 604</b>	<b>34</b>	<b>1 039 829 201</b>	<b>307 746 871</b>	<b>30</b>

Au cours de l'exécution des budgets des 3 exercices en revue, aucun dépassement n'a été enregistré ;  
Le pourcentage des dépenses effectuées par rapport aux prévisions budgétaires a été de 37 % en moyenne.

**TABLE Tableau III : Résumé des ressources et application des Fonds  
2008-2009-2010**

Désignations	EXERCICE 2008			EXERCICE 2009			EXERCICE 2010		
	Prévisions	Réalisations	%	Prévisions	Réalisations	%	Prévisions	Réalisations	%
<b>Solde précédent</b>		<b>150 701 704</b>			<b>194 901 098</b>			<b>70 078 870</b>	
<b>Recettes de l'exercice</b>	782 927 629	410 087 475	46	990 313 525	209 071 376	21	1 039 829 201	482 692 183	46
<b>Total Recettes</b>	<b>782 927 629</b>	<b>560 789 179</b>	<b>63</b>	<b>990 313 525</b>	<b>403 972 474</b>	<b>41</b>	<b>1 039 829 201</b>	<b>552 771 053</b>	<b>53</b>
<b>Dépenses</b>	782 927 629	365 888 081	41	990 313 525	333 893 604	34	1 039 829 201	307 746 871	31
<b>Solde de clôture</b>		<b>194 901 098</b>			<b>70 078 870</b>			<b>245 024 182</b>	

### **Point 6.2.2. : Projet de programme de travail de l'OMAOOC et budgets 2012-2013**

Conformément au Règlement Financier de l'OMAOOC, le Secrétaire Général a présenté, les prévisions budgétaires de l'Organisation pour les exercices 2012 et 2013. Celles-ci sont basées sur le projet de programme de travail de l'Organisation.

Le programme de travail s'articule autour des points ci-dessous :

#### **1. Etablissement d'un cadre institutionnel de coopération et d'intégration, de politique générale et de directives**

Le Secrétariat Général de l'OMAOOC est la pierre angulaire de la coopération sous-régionale maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre. C'est aussi une agence d'exécution des projets et programmes sous-régionaux approuvés par le Bureau des Ministres et adoptés par l'Assemblée Générale des Ministres de l'Organisation.

L'Organe suprême de prise de décision de l'OMAOOC est l'**ASSEMBLEE GENERALE** composée des Ministres des Transports des Etats membres. Elle se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans et tient, en cas de besoin, des sessions extraordinaires. Les réunions préparatoires des Experts des Etats membres font partie de l'Assemblée Générale.

A chaque session ordinaire, un Bureau des Ministres est constitué et comprend : un Président, deux Vice-présidents, un Rapporteur, le Pays du Siègne de l'Organisation qui est un membre permanent et le Secrétaire Général.

Le Bureau des Ministres est composé de 9 membres dont trois Commissions Spécialisées, notamment : la Commission sur la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin et fluvio-lagunaire ; la Commission sur les transports maritimes, les activités auxiliaires et les données statistiques et économiques ; la Commission sur la facilitation des transports en transit et les problèmes spécifiques des pays membres sans littoral.

Les Sessions du Bureau se tiennent deux fois par an sur convocation du Président en exercice et en collaboration avec le Secrétaire Général, dans le pays assurant la Présidence.

Les réunions des commissions spécialisées se tiennent, au moins une fois par an sur convocation de leurs Présidents respectifs en collaboration avec le Secrétaire Général, dans le pays assurant la présidence.

Il est prévu pour les deux exercices à venir :

- **Une Assemblée Générale en 2013 dans un pays à désigner lors de la 14<sup>ème</sup> Session à Kinshasa (RDC)**
- **Deux réunions du Comité des Experts et**
- **Quatre réunions du Groupe de Travail**
- **Trois Séminaires/Conférences**
- **Trois Publications**

#### **1. Rentabilisation de l'offre et de la demande des services de transport maritime (ports, navigation, transport multimodal)**

- Questions EWATA
- Convention de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) sur le transport de marchandises (effectué entièrement ou partiellement) par mer

- Coordination Régional sur la recherche et le sauvetage maritime
- Convention maritime OIT/2006 relative au travail des gens de mer
- Transport multimodal

## 2. Sécurité maritime et protection de l'environnement

- Mémoire d'Entente du Réseau sous-régional de Garde-Côte
- Conférence ministérielle sur la protection et la sécurité maritime dans le Golf de Guinée ;
- Rôle de la marine nationale africaine dans l'assurance de la sécurité maritime et la mise en œuvre des garde-côtes
- Convention SAR
- Centre de Coordination Régional sur la recherche et le sauvetage maritime

## 3. Centre d'Information et de Communication

Le projet vise la création d'une base de données régionale centralisée, ainsi qu'un système d'échange de données entre tous les Etats membres de l'OMAO, qui serait accessible à l'ensemble de la communauté maritime, grâce à Internet et Intranet.

Dans le même sens, il importe de lancer un appel aux Etats membres pour apporter leur appui à la mise en place du Centre d'Information et de Communication, notamment par la communication régulière de statistiques portuaires et autres données économiques.

**Tableau III. : Pourcentage de dépenses affectées à chaque rubrique par rapport aux prévisions budgétaires**

DESIGNATION	2010		2012		2013	
	Montants FCFA	%	Montants FCFA	%	Montants FCFA	%
Politique et Orientation Générales	238 739 325	22	275 851 767	21	293 667 861	23
Administration et Finances	310 331 714	26	556 357 014	41	426 385 693	34
Ports, Transports Maritime et Multimodal	169 600 640	17	178 080 666	13	186 984 699	15
Sécurité Maritime et Protection de l'Environnement	179 552 230	20	188 529 841	14	198 793 333	16
Centre d'Information et de Communication	141 605 183	14	148 177 540	11	155 586 417	12
<b>TOTAL</b>	<b>1 039 829 201</b>	<b>100</b>	<b>1 346 996 828</b>	<b>100</b>	<b>1 261 418 003</b>	<b>100</b>

L'Indice du niveau d'augmentation des prévisions budgétaires ci-dessus par rapport au budget approuvé de l'exercice 2010 a été de 30% pour 2012 et 21% pour 2013.

Cette augmentation a tenu compte du projet de recrutement des cadres internationaux au sein de l'Organisation ainsi que des indemnités à verser aux agents admis à faire valoir leur droit à la retraite sans oublier le paiement de la pension du Secrétaire Général sortant.

### **Point 6.2.3. Contribution des Etats membres au Fonds de l'OMAO**

Le Fonds de l'OMAO a été mis en place en 2000 par l'Assemblée Générale des Ministres de l'OMAO pour assurer le financement durable des projets et programmes aussi bien nationaux que sous-régionaux de l'OMAO. Seulement 20% des Fonds générés par ce système doit être alloué à l'OMAO comme contribution au budget annuel approuvé par l'Assemblée Générale. En effet, le Fonds de l'OMAO a été mis en place pour permettre entre autres, aux Etats membres de l'OMAO, de payer leurs contributions régulières annuelles au budget de l'Organisation.

L'expérience sur plusieurs années a montré que de nombreux Etats membres ont mis en place le Fonds et un certains nombres ont honoré leurs contributions à l'Organisation. Les Etats membres qui ont apporté leurs contributions au budget, bien que cela ne soit pas régulier, sont les suivants : Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Congo, RDC, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone.

Cependant, un bon nombre d'Etats membres n'a pu atteindre le niveau de contribution demandé ou n'a pu du tout apporter une contribution au budget de l'Organisation. La conséquence en est le montant important des arriérés de contributions dus par plusieurs Etats membres. Cette situation a contribué à rendre plus difficile la tâche de mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation approuvé par l'Assemblée Générale des Ministres.

Dans plusieurs cas, il a été noté que le non paiement des contributions par les pays membres est dû au goulot d'étranglement lié à la bureaucratie ; la question est de savoir sur quelle organisation dans les pays membres repose la responsabilité du paiement des contributions. Dans certains pays, c'est le Ministère chargé des transports maritimes à travers une dotation du budget ministériel ; pour d'autres c'est l'Autorité/Administration Maritime, ou l'Autorité Portuaire, ou Conseil des Chargeurs, en fonction de l'organisme qui génère les fonds nécessaires. Dans quelque cas, c'est une association d'organisation coordonnée par le Ministère.

Pour la facilitation du paiement des contributions, il est important que chaque pays membre désigne un organisme responsable du paiement des contributions et que cette structure reçoive des instructions claires pour effectuer le paiement de façon régulière.

On ne peut pas nier que si cette année tous les pays membres mettent en place un système efficace de paiement des contributions au budget de l'OMAO, que l'Organisation réussirait à exécuter les projets clés en cours, en particulier, la Banque Maritime Régionale de Développement qui allègerait éventuellement le fardeau du paiement des contributions des pays membres. Ceci permettrait à l'OMAO d'atteindre son objectif d'assurer pour la sous-région des services de transport maritimes rentables, avec plus de sécurité et de sûreté et moins de pollution.

**Tableau I : Etat de mise en place du Fonds Maritime Régional**

PAYS MEMBRES	FONDS MARITIME RÉGIONAL	PART OMAOC 20%	RENTREES DE CONTRIBUTIONS			Paiement arriérés cumulés
			2008	2009	2010	
ANGOLA	210 000 000	42 000 000	0	0	2 386 058	
BENIN	140 000 000	28 000 000	71 381 750	0	79 380 000	0
BURKINA FASO	49 000 000	9 800 000	0	0	0	0
COTE D'IVOIRE	1 050 000 000	210 000 000	30 000 000	0	0	0
CONGO	280 000 000	56 000 000	12 960 540	0	0	0
RDC	210 000 000	42 000 000		0	0	38 863 394
GAMBIE	42 000 000	8 400 000			5 679 674	32 547 179
GHANA	420 000 000	84 000 000	21 994 500	0	70 000 000	0
GUINEE	210 000 000	42 000 000	0	0		29 693 750
GUINEE BISSAU	21 000 000	4 200 000				19 964 879
LIBERIA	35 000 000	7 000 000	0	0		0
MALI	42 000 000	8 400 000		0		0
NIGER	35 000 000	7 000 000	0	0		0
NIGERIA	1 540 000 000	308 000 000	253 785 806	140 514 407	173 357 522	0
SENEGAL	350 000 000	70 000 000			39 974 893	79 366 857
SIERRA LEONE	21 000 000	4 200 000	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 655 000 000</b>	<b>931 000 000</b>	<b>390 122 596</b>	<b>140 514 407</b>	<b>370 778 147</b>	<b>200 436 059</b>

Au stade de la mise en application du fonds maritime régional, la procédure de traitement des recettes (contributions) se fait en fonction du montant effectivement perçu. Les règlements versés par les pays qui sont à jour de leurs cotisations sont traités comme contributions de la période.

Les rentrées de contribution représentent 44 % pour 2008, 14% en 2009 et 36% en 2010.

Les arriérés recouverts au cours des exercices, d'une somme de **200 436 059** Francs CFA, constituent un apurement des anciennes créances des Etats ci-après : Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, RDC et Sénégal et représentent 9% des arriérés cumulés.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général ainsi que la lecture de la décision N0 9/7B.11 par le Rapporteur. Après les échanges d'opinions, elle a, par acclamation, maintenu la décision ci-après :

**Décision N°9/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *interpellé tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'honorer leurs contributions annuelles au budget de l'Organisation avant la prochaine Assemblée Générale des Ministres ;*
- (ii) *invité tous les Etats membres à désigner leurs organismes respectifs responsables du paiement des contributions au budget de l'OMAOC et transmettre cette information au Secrétaire Général.*



#### **Point 6.2.4. Recrutement de Cadres Internationaux à l'OMAO**

Conformément à la décision de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale, le Secrétaire Général a institué un Jury pour interviewer les candidats présentés par les Etats membres de l'OMAO pour les postes de Cadres au Secrétariat de l'OMAO à Abidjan.

- (i) Directeur Technique ;
- (ii) Directeur Administratif et Financier ;
- (iii) Chef du Service Informatique ;
- (iv) Chef de Service Relations Publiques (bilingue) ;
- (v) Un Juriste.

L'interview s'est déroulée les 16-17 mars 2009, à Abidjan sous la présidence du Coordonateur Régional de l'OMI Monsieur Hoba Honorat. Sur les 8 huit Etats membres du Bureau, tous sauf un, était représenté dans le Jury. Seul l'Angola n'a pas pu honorer l'invitation à participer à l'interview. Le Secrétaire Général n'était pas membre du Jury.

Conformément au Règlement Intérieur de l'OMAO, le rapport du Jury a été expédié au Président de l'OMAO pour examen et action nécessaire par le 7<sup>ème</sup> Bureau des Ministres.

Avec la crise politique actuelle et l'insécurité à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le Secrétariat de l'Organisation suppose que les candidats admis à l'interview ne peuvent pas intégrer leurs postes à Abidjan. Il avait été suggéré nécessaire de suspendre l'action sur les recrutements jusqu'à ce que la situation s'améliore.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général ainsi que la lecture de la décision NO 10/7B.11 par le Rapporteur. Après les échanges d'opinions, elle a, par acclamation, pris la décision ci-après :

#### **Décision N° 10/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *recommandé au Secrétaire Général entrant de relancer à nouveau le recrutement des Cadres Internationaux de l'OMAO pour le renforcement des compétences au Secrétariat Général ;*
- (ii) *souligné à l'attention du Secrétaire Général que le cas des anciens candidats soit aussi pris en compte dans le nouveau processus de recrutement ;*
- (iii) *demandé au Secrétaire Général de doter le Secrétariat Général de Cadres compétents pour sa redynamisation et pour la poursuite de la réalisation effective des projets et programmes de l'Organisation.*

#### **Point 6.2.5. Conditions de Service du Secrétariat Général**

Les conditions actuelles de Service de l'Organisation sont incluses dans le Statut du Personnel adopté par l'Organisation en 1988. Des parties de ce statut traitant principalement des salaires et allocations ont été régulièrement actualisées à travers les révisions budgétaires par le Bureau et l'Assemblée Générale.

Cependant, vu le recrutement imminent de nouveaux Cadres Supérieurs, il est important de réviser deux dispositions clés dans le Statut du Personnel traitant des conditions de services, de la retraite et du paiement des gratifications.

**Conditions de Service :**

A l'exception du Secrétaire Général, tous les membres du personnel ont un contrat à durée jusqu'à l'âge de 55 ans, âge auquel, ils sont tenus de prendre leur retraite. Le Statut dispose aussi que tout le personnel au dessus de 50 ans peut être recruté sur contrat à durée déterminée.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que certains des Cadres à recruter sont au dessus de 50 ans d'âge, il est suggéré que tous les Cadres le soient avec un contrat à durée déterminée sur la base de 4 ans renouvelable.

**Age de la retraite :**

L'âge actuel de la retraite à 55 ans pour le personnel de l'Organisation est conforme aux lois du pays hôte, la Côte d'Ivoire, au regard des pensions et au calcul des paiements de la sécurité sociale. En outre, la plupart du personnel actuel sont des agents locaux et ont près de 30 ans de service ; tout changement dans l'âge de la retraite au sein de l'Organisation, va compromettre le paiement de leur sécurité sociale.

**Paiement des gratifications :**

A la retraite, tout le personnel de l'Organisation a droit à : (a) Une allocation familiale basée sur les cotisations du personnel et de l'Organisation au système national de Sécurité Sociale ou à un fonds de pension (expatriés) ; (b) paiement des gratifications par l'Organisation calculée sur la base d'une formule.

Concernant le paiement des gratifications, le 6<sup>ème</sup> Bureau des Ministres a approuvé une nouvelle formule de paiement basée sur une simple formule utilisée actuellement dans plusieurs organisations, c'est-à-dire un certain nombre de mois de salaire mensuel pour chaque année de service. La 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale a apprécié la nouvelle formule de paiement et a requis un Comité pour l'étudier et faire des recommandations au Bureau. Un Comité des Experts du Bureau a examiné les pratiques courantes et recommande : a) 20% du salaire annuel pour chaque année de service pour un maximum de 20 ans ou b) de deux mois de salaire; pour chaque année de service pour un maximum de 20 ans. L'Organisation peut aussi décider de faire un cadeau palpable d'adieu lors du départ du Secrétaire Général et du personnel.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général ainsi que la lecture de la décision N0 12/7B.11 par le Rapporteur. Après les échanges d'opinions, elle a adoptée la décision telle que proposée par acclamation.

### **Décision N° 11/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *retenu l'âge actuel de la retraite à 55 ans pour le personnel de service général et auxiliaire et 60 ans pour les cadres ;*
- (ii) *approuvé l'indemnité de départ à la retraite du Secrétaire Général et du personnel sur la formule de calcul des gratifications de tout le personnel de l'Organisation (supérieurs et subalternes) basée sur les recommandations (a) de 20% du salaire annuel ou (b) deux (2) mois de salaire ; pour chaque année de service pour un maximum de 20 ans. Sur la base de l'appréciation du niveau de performance, l'Organisation peut, en plus de la gratification faire un cadeau approprié au personnel admis à la retraite. Ces cadeaux seront définis par le Secrétaire Général pour les agents du Service Général et Auxiliaire et par le Président pour le Secrétaire Général et les Cadres Supérieurs ;*
- (iii) *demandé au Secrétaire Général d'amender à cet effet, le Statut du Personnel afin d'y introduire les décisions ci-dessus qui prennent effet à partir de la date de la 14<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Ministres ;*
- (iv) *exprimé une appréciation particulière au personnel du Secrétariat pour son dévouement à la tâche, même pendant la période de crise.*

### **Points 7. & 8 : QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANES SPECIALISES AUX ACADEMIES MARITIMES, A L'UNIVERSITE MARITIME ET AUX OBSERVATEURS**

Les Secrétaires Généraux des Organes Spécialisés : (UCCA, AGPAOC, 3A) ; les Directeurs des Académies/Université (ARSTM, UMR d'Accra ; les Responsables de Abuja MOU, de WISTA ; ont tous fait un résumé succinct de leur rapport d'activités et ont soumis leurs préoccupations à l'attention de l'Assemblée Générale des Ministres.

Les intervenants ont tous renouvelés leur soutien et attachement aux objectifs de l'OMAOO et ont exprimé leur gratitude et félicitations au Président de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale et au Secrétaire Général sortant pour avoir servi l'Organisation de manière exemplaire.

L'Assemblée Générale des Ministres a écouté avec attention les exposés respectifs des Organes Spécialisés ainsi que la lecture de la décision N0 13/7B.11 par le Rapporteur. Elle a, ensuite, pris la décision ci-après :

### **Décision N° 12/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *apprécié les présentations des Organes Spécialisés/Académies et a félicité les Secrétaires Généraux/Président des Organes Spécialisés pour leur agenda bien rempli et l'excellence de leur travaux ;*
- (ii) *encouragé le Directeur Général de l'Académie à mettre tout en œuvre pour la transformation de l'Académie en Université Maritime*

- (iii) *approuve l'admission de l'Ethiopie comme membre des Gouverneurs de l'Université Maritime Régionale d'Accra ;*
- (iv) *adopté les résolutions sur la défense du Bordereau de Suivi des Cargaisons (BSC) et sur les taux de fret, surcharges portuaires et charges connexes, proposées par le Secrétaire Général de l'UCCA ;*
- (v) *réitéré l'invitation adressée au Président en exercice à saisir :*
  - *Les Ministres en charge des Transports des pays membres de la Commission de l'Union Africaine afin qu'ils instruisent leurs Représentants à Genève de continuer à soutenir les initiatives de défense du BSC dans les négociations en cours au sein du Groupe de Négociation de la Facilitation des Echanges de l'OMC ;*
  - *Les organisations régionales et sous-régionales africaines, notamment la Commission de l'UA, la CEDEAO, la CEEAC, la CEMAC, l'UEMOA, la SADC et le COMESA pour une meilleure appropriation de cet instrument ;*
- (vi) *demandé l'implication des Administrations maritimes et des Ministres des Transports dans la lutte contre la hausse abusive et effrénée des taux de fret ;*
- (v) *demandé à l'unanimité la sensibilisation des Ministres sur la mise en place d'armements nationaux en vue d'aboutir à la création d'un armement africain, seul capable de résoudre le problème des taux de fret ;*
- (vi) *apprécié les présentations du MOU d'Abuja (Mémoire d'Entente sur le Contrôle des Navires par l'Etat du Port), de WISTA (Women International Shipping and Trading Association- Association Internationale des Femmes dans le secteur maritime et du Commerce en tant qu'observateurs et a invité les femmes du secteur maritime à militer au sein de WIWTA et enfin les a félicité.*

#### **Point 9. : DECORATION DU SECRETAIRE GENERAL SORTANT DE L'OMI**

Le mandat de l'actuel Secrétaire Général de l'OMI se termine à la prochaine Assemblée Générale de l'OMI prévue pour novembre / décembre 2011. Compte tenu de la contribution inestimable que le Secrétaire Général sortant a apporté à l'OMAOC, en particulier au Réseau Sous-régional de Garde-côtes, l'OMAOC lui a exprimé sa gratitude sous les formes suivantes : d'une résolution des Honorables Ministres à son égard et d'une plaque commémorative qui lui sera remise dans la salle de l'Assemblée, par le Président en exercice, accompagné d'une délégation composée des Honorables Ministres et du Secrétaire Général de l'OMAOC.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général et après les échanges d'opinions, a pris la décision ci-après :

#### **Décision N° 13/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a:

- (i) *approuvé la décoration du Secrétaire Général sortant de l'OMI par la remise d'une résolution des Honorables Ministres à son égard et d'une plaque commémorative;*

- (ii) *approuvé sur la proposition de Son Excellence, Monsieur le Ministre de la République du Congo, la décoration du Secrétaire Général sortant de l'OMAOOC pour le travail hautement appréciable et bien accompli à la tête de l'Organisation durant son mandat ;*
- (iii) *décidé de saisir l'occasion de la période de passation de charge à Abidjan en octobre 2011 pour la remise de distinction au Secrétaire Général sortant.*

**Point 10. : LIEU ET DATE DE LA 15<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES MINISTRES**

Conformément au Règlement Intérieur de l'OMAOOC, le Premier Vice-Président du Bureau des Ministres, la République Démocratique du Congo, qui a accueilli la 14<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Ministres devient Président en exercice. Le 2<sup>ème</sup> Vice Président, la République du Ghana devient le 2<sup>ème</sup> Vice Président et devra accueillir la 15<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Ministres. La République du Ghana a confirmé sa disponibilité pour abriter la 15<sup>ème</sup> Session Ordinaire.

**Point 11. : ELECTION DU BUREAU DES MINISTRES**

L'Assemblée Générale, conformément au Règlement Intérieur de l'Organisation, a procédé à l'élection du Bureau des Ministres pour la 13<sup>ème</sup> OMAOC, composé comme suit :

- Président : **République Démocratique du Congo**
- Premier Vice Président : **République du Ghana**
- Deuxième Vice Président : **République du Congo**
- Rapporteur : **République du Niger**
- Pays du Siègle : **République de Côte d'Ivoire**
- Trois (3) Présidents de Commissions Spécialisées, à savoir :
  - Président de la **Commission 1** sur la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin et fluviolagunaire : **République Fédérale du Nigeria**
  - Président de la **Commission 2** sur les Transports Maritimes, les activités auxiliaires et les données statistiques et économiques : **République du Cameroun**
  - Président de la **Commission 3** sur la facilitation des transports en transit et les problèmes spécifiques des pays membres sans littoral : **Burkina Faso**

**Point 12. ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OMAOOC**

Le mandat de l'actuel Secrétaire Général a pris fin à la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Ministres et conformément au Règlement Intérieur de l'OMAOOC, le Président avait fait un appel à candidature pour l'élection d'un nouveau Secrétaire Général. Trois candidats avaient été retenus : Monsieur Michel Luvambano de la République d'Angola qui avait officiellement annoncé sa candidature à la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres ; Monsieur Tonan

Fatondji Augustin de la République du Bénin et celui de Monsieur Ntsengue Roger de la République du Cameroun.

A la reprise des travaux, après les nombreux échanges entre les membres des délégations, la République du Bénin, à travers son Chef de délégation Monsieur Landou Hadi Laï Directeur Général de COBENAM, Président des 3A a annoncé le retrait de la candidature du Bénin au poste de Secrétaire Général par respect aux dispositions du Règlement Intérieur de l'OMAOOC notamment le principe de l'alternance pour ce poste entre les deux sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui constitue l'Organisation.

A la demande de Son Excellence Martin Parfait Aimé Coussoud de la République du Congo de se retirer pour une concertation entre les pays de l'Afrique Centrale, deux pays (Angola-Cameroun) sont restés en lice. A l'issue de cette concertation entre les délégations de l'Afrique Centrale, Monsieur Youmba Josué, Chef de Délégation, Représentant du Ministre a également retiré la candidature de la République du Cameroun au profit de celle de la République d'Angola

En conséquence, la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale par le biais de son Président a salué la sagesse et la solidarité qui caractérisent les membres de l'Organisation et a ipso facto proclamé, à la grande satisfaction de tous les délégués, l'élection au poste de Secrétaire Général, Monsieur Alain Michel Luvambano de la République d'Angola pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

A la suite de son élection, Monsieur Alain Michel Luvambano a prononcé un bref discours pour faire partager à toute l'Assemblée Générale, sa nouvelle vision de l'Organisation circonscrit dans une brochure qui a été distribuée à tous les participants.

L'Assemblée Générale a écouté la présentation du Secrétaire Général et ayant pris acte du retrait de la candidature du Bénin et celle du Cameroun, a, par acclamation, pris la décision ci-après :

**Décision N° 14/14AG/11**

L'Assemblée Générale des Ministres a :

- (i) *pris acte du retrait de la candidature de la République du Bénin et de la République du Cameroun ;*
- (ii) *félicité les deux pays pour avoir fait preuve de sagesse ;*
- (iii) *élu Monsieur Luvambano Michel comme Secrétaire Général de l'OMAOOC*
- (iv) *approuvé la décision de la 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale de désigner le Secrétaire Général sortant comme Conseiller Spécial à l'OMAOOC pour les Projets et Programmes*
- (v) *invité le Président en exercice à fixer les conditions de service du Secrétaire Général sortant en tant que Conseiller Spécial pour les projets et programmes de l'Organisation*

### **Point 13. : DIVERS**

Aucune question diverse n'a été soulevée par les Ministres.

### **Point 14. : ADOPTION DU RESUME DES DECISIONS**

La 14<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale a adopté par acclamation les décisions de la 7<sup>ème</sup> Session du Bureau des Ministres à l'exception de la décision N° 7/7B.11 qui sera revue ultérieurement faute de consensus.

### **Cérémonies de passation de charge :**

La 14<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale a décidé de procéder à Abidjan en octobre 2011, à une date qui sera communiquée par les Secrétaires Généraux, à la passation de charges d'une part :

- entre le Président de la 13<sup>ème</sup> OMAOC, Son Excellence Khouraïchi Thiam Ministre de l'Economie Maritime de la République du Sénégal et le Président de la 14<sup>ème</sup> OMAOC, Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication de la République Démocratique du Congo et d'autre part ;
- entre le Secrétaire Général sortant, Monsieur Magnus Teye Addico de la République du Ghana et Monsieur Michel Luvambano de la République de l'Angola

Au cours de la cérémonie de passation de charge à Abidjan, le Secrétaire Général sortant sera décoré pour le travail accompli à la tête de l'Organisation.

### **CEREMONIE DE CLOTURE**

Après avoir épuisé son ordre du jour, la session a procédé à la clôture des travaux.

A cette occasion, le Président de la 14<sup>ème</sup> OMAOC, Son Excellence Martin Kabwelulu, Ministre des Transports et des Voies de Communication, a félicité toutes les délégations pour leurs contributions aux travaux et a exhorté les Etats membres à coopérer davantage pour le renforcement de l'OMAOOC et la mise en œuvre de ses projets et programmes d'intérêt commun.

Ensuite, il a remercié ses Homologues Ministres pour leur confiance en la République Démocratique du Congo et pour l'honneur qui lui est fait en lui confiant la présidence de l'OMAOOC et a souhaité leur pleine coopération et leur soutien au cours de son mandat.

Enfin, le Président de la 14<sup>ème</sup> OMAOC a vivement remercié le Secrétariat de l'OMAOC, le Comité d'organisation et tous les participants pour le bon déroulement de la session ainsi que les résultats positifs obtenus qui dénotent de la solidarité africaine et leur a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs.

La Session Ordinaire de la 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale s'est achevée par un somptueux dîner gala offert par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo

Fait à Kinshasa, le 9 août 2011

**Son Excellence Khouraïchi Thiam**

**Son Excellence Joseph Martin Kitumba  
Gagedi Gasagisa Mwanza**

Ministre de l'Economie Maritime  
**République du Sénégal**

Ministre des Transports et des Voies de  
Communication  
**République Démocratique du Congo**